



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/167 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PLAN D'ACTION DU PATTU PER A GHJUVENTÙ**

CHÌ APPROVA U PIANU D'AZZIONE DI U PATTU PER A GHJUVENTÙ

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le six novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 21 octobre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI
M. Guy ARMANET à M. Louis POZZO DI BORGIO
M. François BENEDETTI à Mme Pascale SIMONI
M. François BERNARDI à Mme Jeanne STROMBONI
M. Pascal CARLOTTI à M. Jean-François CASALTA
M. François-Xavier CECCOLI à Mme Isabelle FELICIAGGI
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Pierre-José FILIPPOTTI à Mme Rosa PROSPERI
M. Pierre GHIONGA à Mme Stéphanie GRIMALDI
Mme Fabienne GIOVANNINI à M. Marcel CESARI
M. Francis GIUDICI à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul LEONETTI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI

M. Paul MINICONI à Mme Anne TOMASI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Antoine POLI à Mme Catherine RIERA
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA
M. Joseph PUCCI à Mme Julia TIBERI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Xavier LACOMBE
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Marie SIMEONI à Mme Laura FURIOLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4422-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté et son article 54,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- VU** la délibération n° 18/113 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant la feuille de route du Pattù pè a Ghjuventù,
- VU** la délibération n° 19/101 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 approuvant le règlement transitoire des aides en faveur de la jeunesse insulaire,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

VU l'avis n° 2020-42 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 3 novembre 2020,

APRES avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ONT VOTE POUR (62) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Fabienne GIOVANNINI, Francis GUIDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le plan d'action du Pattu per a Ghjuventù.

ARTICLE 2 :

APPROUVE les axes de révision des règlements des aides et dispositifs proposés dans le secteur de la jeunesse.

ARTICLE 3 :

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour engager et exécuter toutes démarches visant à la mise en œuvre des actions du

présent plan, n'étant pas conditionnées par une modification des règlements des aides.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 6 novembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 05 ET 6 NOVEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

PIANU D'AZZIONE DI U PATTU PER A GHJUVENTÙ

PLAN D'ACTION DU PATTU PER A GHJUVENTÙ

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Fondements de la démarche

Afin de relever les défis actuels de la Jeunesse et parce que la Jeunesse est une ressource inestimable pour l'avenir de l'Île, la Collectivité de Corse s'est engagée dans la mise en œuvre d'un projet ambitieux et innovant, U Pattu per a Ghjuventù, dont la feuille de route proposée par le Conseil exécutif de Corse, a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 27 avril 2018.

U Pattu per a Ghjuventù vise une meilleure adaptation de l'action publique aux besoins des jeunes âgés de 11 à 30 ans et s'articule autour de 5 objectifs majeurs :

- Objectif n° 1 : Considérer chaque jeune comme un acteur de son propre destin comme de celui de cette île et l'inviter à co-construire la politique jeunesse de la Collectivité de Corse ;
- Objectif n° 2 : Construire un système éducatif performant et innovant, reposant sur l'égalité des chances ;
- Objectif n° 3 : Accompagner au mieux le passage de l'école à la vie active et assurer une continuité dans l'éducation et la formation ;
- Objectif n° 4 : Créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être dans tous les domaines ;
- Objectif n° 5 : Favoriser l'engagement citoyen et encourager chaque jeune à assumer ses responsabilités comme citoyen de l'Île.

U Pattu per a Ghjuventù repose sur la dialectique des droits et des devoirs. Il vise à accompagner les jeunes corses dans l'affirmation de ce qu'ils sont et veulent devenir, tout en les incitant à se mobiliser, à assumer leurs responsabilités citoyennes.

Co-construction du projet

Pour définir une politique ambitieuse et adaptée aux besoins actuels de la jeunesse, u Pattu per a Ghjuventù a été co-construit avec tous les acteurs du territoire et surtout avec et pour les jeunes, dans le cadre d'une approche transversale et participative.

Initié en 2017 à la demande du Conseil exécutif de Corse, un travail de diagnostic a été finalisé avec le concours du prestataire MSC. Une synthèse du document vous est présentée en annexe.

Le diagnostic a été partagé avec les jeunes et les acteurs du territoire le 14 novembre 2019, à l'occasion des premières Assises de la Jeunesse, puis approuvé par le COPIL du Pattu per a Ghjuventù en janvier 2020.

De multiples phases de recueil et de concertation, déclinées sous la forme d'enquêtes, de caffè citatini, d'Assise di a Ghjuventù, ont permis à plus de 500 jeunes de participer (débats et ateliers), et à 2 000 jeunes d'être consultés.

La Collectivité de Corse a ainsi pu identifier les besoins et les attentes de la jeunesse insulaire.

Un groupe plus restreint d'une trentaine de jeunes, constitué de représentants de Parolla di a Ghjuventù et de l'Assemblea di a Giuventù, a été associé à toute la démarche, pour garantir l'adaptation du plan aux attentes de la jeunesse, du diagnostic jusqu'à la consolidation du plan d'actions.

Présentation du plan d'actions pour la jeunesse

Le plan d'actions du Pattu per a Ghjuventù, qui fait l'objet de ce présent rapport, découle du diagnostic et de la démarche globale de co-construction, et intègre la majorité des préconisations proposées par les jeunes lors des débats participatifs.

Afin de s'assurer de la faisabilité des propositions, une importante phase d'étude a été menée en collaboration avec les Directions de la Collectivité de Corse, les Agences et Offices et les acteurs partenaires.

Le plan d'actions, qui vous est présenté aujourd'hui, recense la totalité des actions concernant les jeunes menées par la Collectivité de Corse, qu'elles soient existantes, en cours de réalisation, ou restant à développer.

Fondement même du Pattu per a Ghjuventù : « une politique pour la jeunesse et par la jeunesse », l'objectif 1 du plan d'actions est pleinement consacré à l'engagement et au dialogue avec la jeunesse, les autres fiches actions déclinent la mise en œuvre opérationnelle des objectifs stratégiques fixés par la feuille de route, en coordination avec l'ensemble des parties prenantes engagées.

- Nombre d'actions recensées au total : 205
- Existantes : 35
- En cours de réalisation : 102
- À créer : 68

Parmi les actions déjà mises en œuvre par la Collectivité de Corse au bénéfice des jeunes, nous pouvons citer le tout récent portail Corsica Orientazione, le Schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante et ses très nombreuses mesures, ou encore le dispositif Prima Strada qui connaît un grand succès. L'ensemble des dispositifs est recensé sur le site Ghjuventù.corsica.

En ce qui concerne les actions en cours de réalisation, nous trouvons par exemple le plan mobilité des jeunes, l'Observatoire de la Jeunesse, ainsi que plusieurs actions de sensibilisation et de communication, pointées comme restant à améliorer.

Restent à développer notamment des offres spécifiques en direction du public en situation de handicap, des formations, des outils numériques spécialement dédiés au public jeune.

Le COPIL, réuni le 9 octobre dernier, a validé le plan d'actions proposé et a érigé comme actions prioritaires à développer :

- les mesures permettant de lutter contre la précarité sociale,
- les mesures permettant de lutter contre la précarité numérique,
- les mesures à destination des publics les plus fragilisés, notamment les jeunes en situation de handicap.

Suivi et adaptation du plan d'actions avec les jeunes et en transversalité avec les Directions concernées

Echelonné sur 5 ans, le plan d'actions sera évolutif pour tenir compte des nouveaux besoins émanant des jeunes, et au titre desquels des actions de la Collectivité de Corse pourraient être engagées.

À l'instar de toute politique publique qui se veut performante, des critères et des indicateurs d'évaluation ont été définis afin de s'assurer de l'efficacité et de l'adaptation des actions.

Il est à noter que c'est de ce point de vue-là que les travaux d'élaboration du Pattu per a Ghjuventù ont été complexes.

En effet, et à ce jour, il est impossible d'extraire les données concernant le public jeune de nombre de politiques sectorielles menées par la Collectivité de Corse. Afin de mieux suivre les actions recensées dans le Pattu per a Ghjuventù, il conviendra de faire évoluer certains indicateurs.

Les Directions de la Collectivité et les acteurs concernés, constituant le Comité technique du Pattu per a Ghjuventù, seront mobilisés pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'ajustement des actions inscrites dans le plan.

Le suivi des actions sera réalisé dans le respect du principe de dialogue structuré et de co-construction avec les jeunes. Les représentants de Parolla di a Ghjuventù et de l'Assemblea di a Giuventù continueront d'être impliqués tandis que chacune des éditions à venir des « Assise di a Ghjuventù » permettront de réévaluer le plan d'action et d'explorer de nouvelles thématiques.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**Cullettività di Corsica /
Collectivité de Corse**

Pattu per a ghjuventù
Co-construction
de la politique jeunesse

Sommaire

<u>LEXIQUE.....</u>	<u>4</u>
<u>AVANT-PROPOS.....</u>	<u>7</u>
<u>LES OBJECTIFS DU PATTU PER A GHJUVENTÙ</u>	<u>8</u>
<u>RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE ET ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC....</u>	<u>9</u>
<u>LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE : LE PLAN D' ACTIONS</u>	<u>11</u>
1. OBJECTIF 1 : CONSIDÉRER CHAQUE JEUNE COMME UN ACTEUR DE SON PROPRE DESTIN COMME DE CELUI DE CETTE ÎLE ET L'INVITER À CO-CONSTRUIRE LA POLITIQUE JEUNESSE	12
1.1 FAVORISER LE DIALOGUE AVEC LES JEUNES	12
1.2 FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION DES JEUNES	15
1.3 AMÉLIORER L'OBSERVATION ET LA CONNAISSANCE DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE	17
2. OBJECTIF 2 : CONSTRUIRE UN SYSTÈME ÉDUCATIF PERFORMANT ET INNOVANT, REPOSANT SUR L'ÉGALITÉ RÉELLE DES CHANCES	19
2.1 LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE	19
2.2 AMÉLIORER L'ACCÈS À L'OFFRE DE FORMATION	21
2.3 RENFORCER L'OFFRE TERRITORIALE DE FORMATION	29
3. OBJECTIF 3 : ACCOMPAGNER AU MIEUX LE PASSAGE DE L'ÉCOLE À LA VIE ACTIVE ET ASSURER UNE CONTINUITÉ DANS L'ÉDUCATION ET LA FORMATION	33
3.1 SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS TOUT AU LONG DE LA VIE	33
3.2 ENCOURAGER LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE	39
3.3 SOUTENIR L'INITIATIVE ENTREPRENEURIALE	46
3.4 FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP	49
4. OBJECTIF 4 : CRÉER UN CADRE FAVORABLE À L'ÉPANOUISSEMENT ET AU BIEN ÊTRE DANS TOUS LES DOMAINES.....	51
4.1 ENCOURAGER LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE	51
4.2 RÉPONDRE AUX BESOINS DES JEUNES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ	51

4.3	PRENDRE EN COMPTE LES PRÉOCCUPATIONS SOCIALES ET SANITAIRES	62
4.4	FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT SOUS TOUTES SES FORMES	71
4.5	DÉVELOPPER LES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES	75
5.	OBJECTIF 5 : FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN ET ENCOURAGER CHAQUE JEUNE À ASSUMER SES RESPONSABILITÉS COMME CITOYEN DE L'ÎLE	81
5.1	RENFORCER LES ACTIONS EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT	81
5.2	RENFORCER L'ENGAGEMENT DES JEUNES	85
5.3	RENFORCER L'INTÉGRATION DE LA LANGUE, DE LA CULTURE ET DE L'HISTOIRE DE LA CORSE	87
	<u>LES ANNEXES</u>	89

PROJET

LEXIQUE

ACCRE : Aide Aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'entreprise
 ADEC : Agence de développement économique de la Corse
 ADECEC : Association pour le développement des études archéologiques, historiques, linguistiques et naturalistes du centre-est de la Corse
 ADEME : Agence de la transition écologique
 ADIE : Association pour le droit à l'initiative économique
 ADIL : Agence nationale pour l'information sur le logement
 ADPEP2B : Association départementale des pupilles de l'enseignement public de Haute-Corse
 AITA : Accompagnement à l'installation, transmission en agriculture
 AFPA : Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
 AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
 ANAH : Agence nationale de l'habitat
 APN : Activité de pleine nature
 ARCE : Aide à la reprise et à la création d'entreprise
 ARE : Aide à la reprise ou à la création d'entreprise
 ARML : Association régionale des missions locales
 ARS : Agence régionale de la santé
 AS : Assistante sociale
 ATC : Agence du tourisme de la Corse
 ATEPF : Aide au transport aux particuliers étudiants
 AUE : Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'Energie de la Corse
 BEPC : Brevet d'études du premier cycle
 BPI : Banque publique d'investissement
 CAB : Communauté d'agglomération de Bastia
 CADEC : Caisse de développement de la Corse
 CAF : Caisse d'allocations familiales
 CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
 CAPA : Communauté d'agglomération du pays ajaccien
 CAPI : Corse active pour l'initiative
 CAT : Centre d'aide par le travail
 CCVU : Commande centralisée sur voix unique
 CDC : Collectivité de Corse
 CEL : Contrat éducatif locaux
 CEN : Conservatoire d'espaces naturels de Corse
 CEP : Conseil en évolution professionnelle
 CFA : Centre de formation des apprentis
 CFC : Chemins de fer de la Corse
 CHAD : Classe à horaires aménagés danse
 CHAM : Classe à horaires aménagés musique
 CIJ : Coopérative initiative jeunes
 CNAM : Conservatoire national des arts et métiers
 COPIL : Comité de pilotage
 COREPA : Comité régional de programmation des aides
 CP : Cours préparatoire
 CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
 CPEF : Centre de planification et d'éducation familiale
 CPER : Contrat de Plan Etat-Région
 CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
 CPRDFOP : Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle
 CPTS : Communautés professionnelles territoriales de santé

CREFOP : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
 CRESS : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
 CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
 CRPM : Conférence des régions périphériques maritimes
 CSJC : Centre du sport et de la jeunesse corse
 CST2I : Culture scientifique technique industrielle et innovation
 CV : Curriculum vitae
 DAJ : Direction adjointe jeunesse
 DD : Développement durable
 DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
 DG : Direction générale
 DGA : Direction générale adjointe
 DGASS : Direction générale en charge des affaires sociales et sanitaires
 DJA : Dotation aux jeunes agriculteurs
 DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 DU : Diplôme universitaire
 EDF : Electricité de France
 EPA (réseau) : Entreprendre pour apprendre
 EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
 EPLE : Etablissements publics locaux d'enseignement
 ERASMUS: European action scheme for the mobility of university students
 FABLAB : Fabrication laboratory (laboratoire de fabrication)
 FADJ : Fonds d'aide aux jeunes en difficulté
 FALEP : Fédération des associations laïques et éducation populaire
 FEDER : Fonds européen de développement économiques régional
 FOAD : Formation ouverte et à distance
 FRAC : Fonds régional d'art contemporain
 GT20 : Grande traversée de Corse
 IDE : Infirmier diplômé d'Etat
 IJ : Information jeunesse
 IME : Institut médico-éducatif
 INSPE : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
 ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
 JA : Jeune agriculteur
 JAMO : Jeunes ayant moins d'opportunités
 IVG : Interruption volontaire de grossesse
 LEIA : Lien écoute initiative accompagnement
 LOI LOM : Loi d'orientation des mobilités
 MDA : Maison des adolescents
 MEDEF : Mouvement des entreprises de France
 MEEF : Master de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
 MILO : Missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes
 MOOC : Massive open online course (formation en ligne ouverte à tous)
 MSA : Mutualité sociale agricole
 MSC : Management stratégique & consulting
 MSP : Maison de santé pluriprofessionnelle
 NACRE : Nouvel accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise
 ODARC : Office du développement agricole et rural de la Corse
 OFQJ : Office franco-québécois pour la jeunesse
 OFAJ : Office franco-allemand pour la jeunesse
 OFQJ : Office franco-québécois pour la jeunesse
 ORS : Observatoire régional de la santé
 OTC : Office des transports de Corse
 PAC : Politique agricole commune
 PADDUC : Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse
 PAI : Point d'accueil installation

PDLHI : Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne
PFIDASS : Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé
PMI : Protection maternelle et infantile
PMV : Panneaux à messages variables
PNRC : Parc naturel régional de Corse
POIP : Plateforme d'orientation et d'insertion professionnelle
PPI : Plan pluriannuel d'investissement
PREAC : Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle
PRF : Plan régional de formation
PRS : Plan régional de santé
PTIC : Plan de transformation et d'investissements pour la Corse
RSA : Revenu de solidarité active
SESSAD : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile
SGAC : Secrétariat générale pour les affaires de corse
SIG : Système d'information géographique
SPTO : Service public territorial de l'orientation
TC : Transports en commun
TSA : Trouble du spectre de l'autisme
VIE : Volontariat International En Entreprise

PROJET

Depuis maintenant trois ans, j'ai pu mettre en œuvre les outils nécessaires à la co-construction de la politique jeunesse de la Cullettività di Corsica.

Des caffè citatini, aux Assises de la Jeunesse, en passant par les focus groups ou la consultation d'instances et assemblée de jeunes, je me suis attelée à développer un dialogue structuré permettant à nos jeunes de prendre toute leur place dans la définition de la politique jeunesse.

Je suis convaincue que notre jeunesse a des réponses à apporter aux défis de demain et qu'elle est la mieux à même de trouver des solutions et des propositions innovantes. Au-delà d'une co-construction, il s'agit de replacer les jeunes au cœur de la société corse de leur société.

Le plan d'action du Pattu per à Ghjuventù en est la plus parlante illustration : de nombreuses pistes de réflexions et d'actions dans tous les domaines ont émergé. Qu'il s'agisse de l'éducation, de l'emploi, de la mobilité, du logement ou des questions sociales, sanitaires, environnementales et culturelles, vous avez été nombreuses et nombreux à faire des propositions retranscrites dans le présent document et qui reflètent votre engagement et votre motivation à faire de la jeunesse un moteur de développement pour notre Île.

J'ai conscience aussi que les derniers mois ont été particulièrement difficiles. La crise sanitaire que nous traversons, qui est devenue une crise économique et sociale a considérablement impacté les jeunes.

Ce plan d'action est aussi une réponse à cette période d'incertitude qui mérite que l'attention de la Cullettività di Corsica se porte plus que jamais sur la jeunesse, en faisant un axe fort et transversal de toutes ses politiques publiques.

En aucun cas notre jeunesse ne doit être une génération sacrifiée ! J'ai ainsi à cœur d'offrir, à travers ce plan d'actions, les meilleures réponses pour que notre jeunesse puisse s'épanouir sur sa terre et envisager l'avenir avec force et confiance.

Hè ora per a Ghjuventù di piglià in manu l'avvene di a Corsica!

À ringraziati o cara Ghjuventù, avà tocc'à tè !

Les objectifs du Pattu per a ghjuventù

Selon la loi du 22 janvier 2002, la Collectivité de Corse dispose des compétences nécessaires pour conduire des actions spécifiques en matière d'éducation populaire et d'information jeunesse.

La nouvelle collectivité, née en 2018 de la fusion de l'ancienne Collectivité Territoriale et des deux départements Corses, reste soucieuse de répondre aux défis actuels et futurs de la jeunesse insulaire et en fait une priorité.

Cette volonté se manifeste par la mise en œuvre d'une politique jeunesse ambitieuse : le « **Pattu per a ghjuventù** », dont les fondements ont été votés à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 27 avril 2018.

Au travers de ce projet, la Collectivité de Corse entend bien considérer la jeunesse comme un acteur majeur du paysage économique Corse et l'accompagner durablement, pour créer une valeur ajoutée essentielle à son territoire.

Le Pattu per a ghjuventù vise une **meilleure adaptation de l'action publique aux besoins des 11-30 ans** et s'articule autour de **5 objectifs majeurs** :

- Objectif n° 1 : Considérer chaque jeune comme un acteur de son propre destin comme de celui de cette île et l'inviter à co-construire la politique jeunesse de la Collectivité de Corse ;
- Objectif n° 2 : Construire un système éducatif performant et innovant, reposant sur l'égalité des chances ;
- Objectif n° 3 : Accompagner au mieux le passage de l'école à la vie active et assurer une continuité dans l'éducation et la formation ;
- Objectif n° 4 : Créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être dans tous les domaines ;
- Objectif n° 5 : Favoriser l'engagement citoyen et encourager chaque jeune à assumer ses responsabilités comme citoyen de l'île.

A partir de ces objectifs, la Collectivité de Corse a développé une large phase de recueil et de concertation, exposée infra, pour définir un plan d'actions adapté.

Rappel de la méthodologie et enseignements du diagnostic

La gouvernance du Pattu per a ghjuventù est assurée par un Comité de pilotage, composé de décideurs, d'acteurs opérationnels, institutionnels et de jeunes représentants de « l'Assemblea di a giuventù » et de « Parolla di a ghjuventù ».

Le projet est coordonné par la Direction Adjointe Jeunesse (DAJ) de la Collectivité de Corse, et la mission spécifique « Pattu per a ghjuventù », accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage, le Cabinet MSC. Un Comité technique, composé des Directions de la Collectivité de Corse, est chargé d'assurer le suivi des actions à développer.

Afin de définir une politique publique efficace et performante, au service des jeunes, la réalisation d'un état des lieux était indispensable pour appréhender leurs problématiques, leurs attentes et leurs besoins.

Par le biais de multiples démarches de recueil et de concertation, déclinées sous la forme d'enquêtes, de caffè citatini, d'Assises de la jeunesse..., la Collectivité de Corse a pu identifier plus précisément les différents types de problématiques rencontrées par les jeunes et à prendre en compte dans le cadre de cette nouvelle politique jeunesse.

Initié par la Collectivité de Corse, le diagnostic jeunesse a été approfondi et finalisé avec le concours du prestataire MSC.

Co-construit avec tous les acteurs du territoire et surtout, avec et pour les jeunes, l'élaboration du Pattu per a ghjuventù s'inscrit par ailleurs dans le principe de « dialogue structuré », favorisant le dialogue avec les jeunes dans la conception, la mise en place, le suivi et l'évaluation de la politique publique.

Cette démarche transversale et participative engagée par la Collectivité de Corse a permis de :

- Renforcer le lien avec les jeunes, favoriser leur engagement citoyen, en les associant aux travaux de co-construction ;
- Développer le travail en transversalité des directions de la Collectivité de Corse (CdC), des agences et offices ;
- Définir des priorités stratégiques et des préconisations préparant le plan d'actions.

La figure ci-dessous propose une illustration des orientations stratégiques définies suite aux enseignements issus du diagnostic et des étapes de concertation avec les jeunes :

Education - formation

- Lutter contre le décrochage scolaire
- Améliorer l'accès à la formation, en Corse et en dehors
- Améliorer l'offre de formation, de la formation initiale à la formation continue
- Améliorer la diffusion de la langue, la culture et l'histoire de Corse

De la formation à l'emploi

- Soutenir l'alternance
- Améliorer l'orientation dès le plus jeune âge
- Participer à une meilleure insertion professionnelle dans le monde du travail
- Accompagner l'initiative entrepreneuriale
- Encourager et accompagner les projets de mobilité de formation ou professionnelle

La mobilité des jeunes

- Améliorer le réseau de transport, y compris en développant une offre de transport plus respectueuse de l'environnement
- Mieux assurer la desserte du rural
- Faciliter la mobilité y compris à l'international

Les préoccupations sociales et sanitaires

- Renforcer les actions de prévention pour anticiper sur des comportements à risque et améliorer la prise en charge
- Améliorer l'accès au soin, y compris dans le rural
- Lutter contre la précarité

Le logement

- Améliorer l'accès à l'offre de logement
- Soutenir financièrement les projets d'installation des jeunes

Les activités culturelles et sportives

- Améliorer l'accès à l'offre culturelle et sportive, particulièrement sur le plan financier
- Compléter l'offre territoriale en matière d'activités culturelles et sportives

L'engagement citoyen

- Sensibiliser les jeunes à l'impact environnemental
- Renforcer les initiatives en matière d'engagement citoyen
- Renforcer l'intégration de la langue, de la culture et de l'histoire de la Corse dans notre société

La déclinaison opérationnelle : le plan d'actions

Les parties suivantes déclinent la mise en œuvre opérationnelle du Pattu per a ghjuventù, en coordination avec l'ensemble des acteurs, internes et externes à la CDC, au regard des objectifs stratégiques fixés et au travers de fiches actions détaillées.

Afin de mieux cerner l'état d'avancement des activités à mener, une indication relative y a été apportée, par le biais de pictogrammes :



Activité à créer



Activité en cours de réalisation



Activité existante

1. Objectif 1 : Considérer chaque jeune comme un acteur de son propre destin comme de celui de cette île et l'inviter à co-construire la politique jeunesse

L'objectif 1 relève pleinement de la responsabilité de la Direction Adjointe Jeunesse (DAJ) de la Collectivité de Corse.

Afin d'inciter les jeunes à co-construire la politique jeunesse, la DAJ mène de nombreuses actions de communication et de concertation. Pour favoriser la mobilisation et la prise en compte de la parole des jeunes, la CdC agit également pour améliorer l'accès à l'information et partager l'observation avec les autres acteurs du territoire.

1.1 Favoriser le dialogue avec les jeunes

Enjeux :

Afin de définir une politique ambitieuse pour la jeunesse, la Collectivité de Corse doit favoriser l'engagement et l'implication des jeunes dans la co-construction de la politique publique en leur donnant la parole. Une ambition majeure et fondement même de la démarche du Pattu per a ghjuventù : « une politique pour la jeunesse et par la jeunesse ».

L'objectif s'inscrit en outre dans le cadre de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui précise que les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'Etat, les régions, les départements, les communes et les collectivités territoriales à statut particulier font l'objet d'un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics.

Actions



Réaliser des enquêtes et consultations à destination des jeunes : enquêtes sur leurs besoins d'ordre général, sur des thématiques précises ;



Organiser des débats avec les jeunes sur les territoires : sous la forme de caffè citatini, focus group ... ;



Organiser une manifestation annuelle majeure : sous la forme « d'Assises de la jeunesse » pour co-construire une politique jeunesse adaptée et sans cesse réévaluée. Un évènement ouvert à tous les jeunes entre 11 et 30 ans qui s'inscrit dans le respect de l'exigence de processus annuel de dialogue avec les jeunes ;

-  Impliquer les jeunes dans la conception et l'organisation d'ateliers, les former aux techniques d'animation et de concertation ;
-  Réaliser des ateliers collaboratifs et des groupes projets thématiques avec les jeunes pour s'assurer de l'adaptation et du suivi du plan d'actions jeunesse ;
-  Associer et impliquer des représentants d'instances régionales de jeunes - de l'Assemblea et de Parolla di a ghjuventù - dans le COPIL du Pattu per a ghjuventù et dans les groupes de travail ;
-  Développer des actions de communication pour susciter l'intérêt et la participation des jeunes à la co-construction de la politique jeunesse ;
-  Fédérer les jeunes autour d'un slogan « m'impegnu per l'avvene è tù ? » ;
-  Utiliser des méthodes d'animation innovantes pour faciliter les échanges et les prises de parole des jeunes ;
-  Développer le dialogue et les échanges avec d'autres jeunes et décideurs nationaux et internationaux ;
-  Restituer les travaux aux jeunes et acteurs après chaque évènement, en diversifiant les supports de communication.

Coordonnateur

- La direction adjointe jeunesse

Autres DGA partenaires

- DGA en charge de la stratégie de l'innovation et de la transformation ;
- DGA Europe et Affaires Internationales ;
- Direction de la communication institutionnelle ;
- Direction de la communication interne.

Partenaires externes associés

- MILO ;
- Réseau des acteurs jeunesse ;
- Rectorat ;
- ANACEJ ;
- Université de Corse ;

Critères d'évaluation

- **Efficacité de la concertation**

Indicateurs :

Nombre de jeunes participants

Enquête satisfaction sur les ateliers ou événement par les participants (*sous forme de sondage/quizz le jour de la manifestation et d'enquêtes plus poussées dans les jours qui suivent*)

Nombre de vues et partages des informations sur les sites internet et réseaux sociaux de la CdC

- **Impact**

Indicateurs :

Taux de satisfaction des jeunes, évaluation de leur adhésion face à la politique jeunesse et aux actions mises en place

Evolution de la participation des jeunes

Nombre de partenariats (locaux, nationaux et internationaux) créés

1.2 Faciliter l'accès à l'information des jeunes

Enjeux :

La CdC a la compétence « Information Jeunesse » et se doit de diffuser une information généraliste de premier niveau à tous les jeunes sur l'ensemble du territoire.

Cette compétence se traduit par différentes actions menées par le Service Information jeunesse.

Actions



Informar les jeunes sur des sujets relatifs à leur vie quotidienne ;



Accompagner les jeunes dans leurs démarches et leurs projets ;



Inscrire l'information jeunesse dans une démarche qualité, en l'inscrivant dans la Charte du réseau acteurs jeunesse ;



Organiser des animations au sein des structures accueillant des jeunes, ou au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) ;



Diffuser l'information via les réseaux sociaux et site internet ;



Diffuser des informations à un public le plus large à travers un site informationnel destiné aux jeunes et à leur famille. Le site, amené à évoluer techniquement pour s'adapter aux usages, facilite l'accès aux droits, aux aides et à l'information des jeunes sur l'ensemble des thématiques qui les concernent ;



Développer des outils numériques pour favoriser l'accès à l'information. Ces outils seront réfléchis et développés en concertation avec les jeunes, pour une meilleure adaptation à leurs usages.

Coordonnateur

- La direction adjointe jeunesse

Autres DGA partenaires

- La direction de la communication institutionnelle ;
- La direction de la communication interne.

Partenaires externes associés

- Réseau des acteurs jeunesse

Critères d'évaluation

- **Portée des actions d'information**

- Indicateurs

- Nombre de jeunes accompagnés

- Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation

- Analyse des statistiques du site internet : nombre de visiteurs, durée des visites, ...

1.3 Améliorer l'observation et la connaissance dans le domaine de la jeunesse

Enjeux :

Afin de mettre en œuvre une Politique Jeunesse adaptée, la CdC a besoin de mieux connaître les problématiques et les attentes du public jeune.

Au-delà de la concertation du public cible, la CdC doit également associer les acteurs opérationnels, les collectivités locales et partenaires, qui sont en contact direct avec les jeunes et leur famille, pour mieux cerner les besoins des jeunes sur les territoires.

Pour partager la connaissance avec tous les acteurs, aider à éclairer la décision publique et réévaluer, ajuster les dispositifs en fonction des évolutions des besoins de la jeunesse, le développement d'un observatoire de jeunesse apparaît stratégique.

Actions :



Réaliser un diagnostic jeunesse : outil stratégique fondamental pour connaître les enjeux et les attentes de la jeunesse, le diagnostic recense les dispositifs existants, les besoins des jeunes et présente une cartographie de la jeunesse insulaire.

Il permet d'avoir un état des lieux initial de la Jeunesse en Corse sur toutes les thématiques : santé, éducation, formation, orientation, emploi, loisirs, mobilité...et par territoire ;



Organiser des enquêtes et des rencontres sur les territoires ;



Diffuser l'information et partager une vision commune avec les acteurs : pour que chacun dispose de données fiables et actualisées sur les besoins des jeunes et puisse adapter ses dispositifs en cohérence ;



Coordonner et animer un réseau d'acteurs jeunesse : en fixant des objectifs communs, en co-construisant une Charte des acteurs de jeunesse qui respecte les enjeux et objectifs du Pattu ;



Contractualiser avec les EPCI, en les sollicitant sur leurs besoins (enquête en cours) afin de coordonner les politiques Jeunesse menées sur l'île/ en finançant par les Contrats Educatifs Locaux, les activités extra-scolaires des jeunes de leur territoire et en participant ainsi au dynamisme et développement territorial ;



Développer une mission « Observatoire de la Jeunesse » en contribuant à améliorer la connaissance dans le domaine de la jeunesse par la production de statistiques et d'analyses, l'observation et l'évaluation dans le but de partager cette connaissance avec tous les acteurs et aider à éclairer la décision publique.

Cette mission devra être assurée en coordination avec l'ensemble des directions, agences et offices de la CdC, mais aussi avec tous les partenaires extérieurs concernés, tels que l'observatoire de la vie scolaire et étudiante, l'observatoire de la violence faite aux femmes et la cellule de veille et prospective et d'ingénierie de formation, l'ORS...etc.

Missions générales de l'observatoire :

- Effectuer une veille sur la sociologie de la Jeunesse
- Recenser et agréger les données issues des différents observatoires et missions d'évaluation de la CdC
- Être à disposition des différents services de la CdC pour évaluer leurs dispositifs et actions en faveur de la jeunesse
- Proposer des enquêtes / évaluations
- Partager des données / des résultats

Coordonnateur

- La direction adjointe jeunesse

Autres DGA partenaires

- Toutes les DGA de la CdC en charge de la gestion d'un observatoire traitant de la donnée jeunesse

Partenaires externes associés

- Réseau des acteurs jeunesse
- EPCI

Critères d'évaluation

- **Indicateurs :**
Nombre d'enquêtes menées
Nombre de Directions et partenaires associés
Nombre de participants aux enquêtes
Nombre de dispositifs évalués
Nombre d'études conduites notamment en matière d'évaluation
Base de données / tableaux de bord

2. Objectif 2 : Construire un système éducatif performant et innovant, reposant sur l'égalité réelle des chances

Pour atteindre cet objectif, la Collectivité de Corse devra notamment apporter des éléments de réponse, à certains défis majeurs, comme la lutte contre le décrochage scolaire ou encore l'égalité d'accès au système éducatif. Enfin, la mise en place d'un système éducatif performant suppose a minima de proposer une offre de formation adaptée aux besoins des publics et des entreprises afin de favoriser l'insertion professionnelle sur le territoire.

Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu fort du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP).

2.1 Lutter contre le décrochage scolaire

Enjeux : Défi inscrit à l'échelle de l'Union Européenne dans sa stratégie « Europe 2020 », le décrochage scolaire représente un véritable enjeu pour notre société, tant celle-ci est impactée. Pour mémoire, en 2016, 34% des individus âgés de 15 ans ou plus en Corse n'ont aucun diplôme ou au plus, un BEPC brevet des collèges ; l'objectif affiché pour la France : réduire le taux d'abandon scolaire moyen à 9.5%. Pour la Corse, territoire particulièrement touché, l'enjeu consistera à réduire significativement les situations de rupture.

Actions :



Parfaire la connaissance du décrochage scolaire en Corse, et notamment ses causes, ses conséquences, et ses facteurs, par la réalisation de deux diagnostics territoriaux (un sur le volet santé réalisé par l'ORS/ un plus généraliste réalisé par MSC) ;



Définir les modalités et l'organisation dans la prise en charge des décrocheurs scolaires en Corse dans le cadre d'une convention triennale entre la CdC/ETAT (loi du 5 mars 2014) ;



Coordonner et animer les actions de lutte contre le décrochage ;



Déployer des outils au service de la lutte contre le décrochage scolaire :
✓ Outil d'information via la plateforme Corsica Orientazione (mise en ligne le 3 septembre) ;

- ✓ Outil de prévention en matière de harcèlement scolaire sous la forme d'ateliers en lien avec la cyber-prévention au sein des EPLE ;
- ✓ Actions menées dans le cadre de l'atelier de lutte contre le décrochage scolaire de la Commission d'Orientation du CREFOP : boîte à outil de diffusion de l'information sur les métiers et sur les formations (loi du 5 septembre 2018) ;
- ✓ Aides d'urgence aux étudiants du Schéma d'aide à la réussite et à la vie scolaire et étudiante.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse ;

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse

Partenaires externes associés :

- Education Nationale ;
- Missions Locales ;
- Observatoire Régional de la Santé ;
- Université de Corse.

Critères d'évaluation

- **Durabilité de l'impact :**

Indicateurs :

Evolution du nombre de décrocheurs scolaires

Enquête satisfaction à l'égard du dispositif de prise en charge, des décrocheurs scolaires, via la réalisation d'une étude au terme de la convention triennale

2.2 Améliorer l'accès à l'offre de formation

L'amélioration de l'accès à l'offre de formation devra nécessairement intégrer une réflexion sur la mobilité mais également sur l'adaptabilité de l'offre de formation qui devra se montrer plus souple et plus dynamique en allant sur les territoires les plus enclavés. Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) 2017-2022, de la Collectivité de Corse, intègre d'ores et déjà un certain nombre de ces problématiques, pour lesquelles des actions précises ont été définies (L'annexe 3 du Pattu per a ghjuventù présente de manière détaillée le contenu des fiches actions du CPRDFOP, traitant des mêmes problématiques identifiées et abordées, par le diagnostic réalisé en amont de ce plan d'actions).

Fiche Action 2.2.1 Réduire les disparités territoriales en matière d'accès à la formation en Corse

Enjeux : L'accès à la formation est apparu comme inégal suivant les bassins de vie ; certains de nos territoires offrent un appareil de formation limité (notamment en termes de formations spécialisées). Dès lors, l'accès à la formation a un coût, eu égard au caractère chronophage des déplacements dans l'île, tout comme aux carences constatées en matière de transport en commun. Ce défaut d'accès à l'offre de formation pourra entraîner une rupture avec le système de formation, engendrant la création de situations précaires pour les jeunes. La Collectivité de Corse, dans son document cadre, le CPRDFOP, propose un certain nombre d'actions destinées à favoriser l'accès à la formation professionnelle notamment.

Actions :

-  Proposer des formations à l'utilisation des outils numériques via des Espaces Publics Numériques et Missions Locales ;
-  Déployer tant en « présentiel » qu'en « distanciel » une offre de formation, avec le CNAM de Corse, en matière d'actions complémentaires, sur l'ensemble des bassins d'emploi, au-delà du Grand Ajaccio et du Grand Bastia ;
-  Favoriser la formation par voie de FOAD (classes virtuelles...), comme prévu par la fiche action 4.1 du CPRDFOP ;



Proposer des aides à la mobilité : aide à la mobilité des stagiaires de la formation professionnelle, prima strada, mobilité des apprentis, schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante, fonds d'aide aux jeunes ... ;



Réfléchir à des nouvelles aides de mobilité répondant aux besoins des publics, comme la possibilité d'élargir les aides via les contrats de professionnalisation... comme prévu par la fiche action 4.4 du CPRDFOP ;



Rendre accessible l'offre de formation au travers du site Corsica Orientazione qui répertoriera toute l'information sur l'offre de formation, dans la rubrique « se former en Corse » (ex FIORE), relative au PRF et à l'offre de formation privée.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse ;
- La Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique de la Corse.

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse ;
- DGA en charge des affaires sociales et sanitaires (Direction de l'insertion et du logement).

Partenaires externes associés :

- Missions Locales ;
- CNAM de Corse ;
- Rectorat ;
- Université de Corse ;
- Organismes de formation ;

Critères d'évaluation :

- **Elargissement de l'accès à la formation :**

Indicateurs :

Nombre de bénéficiaires des aides à la mobilité et évolution

Nombre de formations offertes par voie de FOAD

Nombre de formés par voie de FOAD

Elargissement de l'offre de formation avec le CNAM de Corse

- **Impact :**

Indicateurs :

Taux de satisfaction des jeunes concernant les aides à la mobilité

Taux de satisfaction à l'égard de l'offre de formation par voie de FOAD

Fiche Action 2.2.2 Favoriser l'accès à la formation par le biais du numérique

Enjeux : Le confinement imposé par la COVID-19 a particulièrement souligné toutes les carences en matière d'accès au numérique, et notamment pour la formation ; les carences sont liées au manque d'équipements numériques, mais aussi, à un déficit de formation aux outils numériques en direction des jeunes déscolarisés et des demandeurs d'emploi (16-30ans), notamment, mais aussi des professionnels accueillant les jeunes sur les supports existants. En outre, le coût des équipements informatiques est prohibitif pour une partie de la jeunesse. Tout l'enjeu de cette fiche action consistera donc à améliorer l'accès aux équipements et à la formation (montée en compétences) aux outils numériques.

Actions :



Favoriser la formation par voie de FOAD (classes virtuelles...), comme prévu par la fiche action 4.1 du CPRDFOP ;



Promouvoir l'application PIX utilisée pour s'auto former ;



Promouvoir les webinaires à destination des jeunes (aide au cv, badge numérique, informations sur les aides, apprentissages) et des professionnels accueillant les jeunes ;



Information sur les structures qui accueillent et forment les jeunes, y compris les jeunes salariés ;



Orienter les jeunes sur les formations aux outils numériques qui sont en adéquation avec leur projet professionnel ;



Mettre en place une aide financière à l'équipement informatique pour les jeunes ;



Accentuer la prévention des dangers liés à l'utilisation des outils numériques ;



Promouvoir des ateliers numériques extra-scolaires vers les FAB LAB (initiation robotique, codage, création de contenu) ;



Intégrer les actions de prévention dans les Espaces Publics Numériques et mieux communiquer pour attirer le public jeune.

Coordonnateur (s) :

- Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique de la Corse

Autres DGA partenaires :

- Direction adjointe en charge de la jeunesse ;
- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse.

Partenaires externes associés :

- Gestionnaires des Espaces Publics Numériques ;
- Associations et collectivités organisatrices d'événements numériques ;
- Emmaus connect, we tech care, Pix, fab lab, Adecco Analytics ;
- FAB LAB ;
- AFPA ;
- Chambres consulaires ;
- Rectorat ;
- Missions locales ;
- Pôle Emploi ;
- CROUS ;
- Cap Emploi ;
- Université de Corse.

Critères d'évaluation :

- **Intensité des actions de formation :**

Indicateurs :

Calendrier de réalisation

Nombre de jeunes certifiés PIX

Certifications obtenues sur le territoire dans le BMO du numérique

- **Impact des actions de formation :**

Indicateurs :

Sondage - enquête de satisfaction auprès des jeunes demandeurs d'emploi et entreprises. Nombres de bénéficiaires (jeunes et entreprises) via la mise en place d'un recensement

Retour sur investissement perçu

Sondage avant/après sur les réseaux sociaux (en fonction des tranches d'âges)

Suivi des jeunes formés sur du moyen terme pour évaluer l'impact des formations dans leurs parcours professionnel

Suivi de l'évolution et visualisation de la montée en compétences, sur l'utilisation de Pix, avant et après, les sessions de formation

Questionnaire de satisfaction auprès des entreprises et des jeunes à la recherche d'un emploi, concernant l'impact des actions de formation

Témoignage sur les réseaux sociaux

Fiche Action 2.2.3 Rendre lisible et valoriser l'information sur les formations et les métiers

Enjeux : Une meilleure lisibilité/valorisation des outils de formation proposés en Corse, et ailleurs, participera à la qualification de nos jeunes et à la montée en compétences des forces vives de l'île, à un meilleur suivi du parcours individualisé de chacun.

Actions :



Formaliser les périmètres d'action de chaque partenaire en matière de diffusion d'informations sur les formations et les métiers, dans le cadre d'une convention Etat-Collectivité de Corse (Loi du 5 septembre 2018) afin de permettre aux jeunes et à leurs parents d'obtenir une information objective et pertinente en matière d'orientation, en s'appuyant notamment sur :

- ✓ La création d'une boîte à outil de diffusion de l'information sur les formations et les métiers auprès des publics scolaires, universitaires, des apprentis et de leur famille ;
- ✓ La diffusion de guides « Après la 3^{ème} » et après le BAC, sous format dématérialisé : plateforme LEIA, sites intranet et internet de la CdC ;
- ✓ La création du portail Corsica Orientazione proposant une liste exhaustive des formations et des métiers en tenant compte des données socio-économiques sur l'ensemble du territoire (fiche action 2.3 du CPRDFOP) ;
- ✓ La réalisation de témoignages vidéo pour sensibiliser sur la réalité des métiers (sur le site Corsica Orientazione) ;
- ✓ L'activation des réseaux sociaux spécifiques Corsica Orientazione.



Valoriser les formations - métiers manuels, mais aussi métiers en lien avec les Activités de Pleine Nature (APN) - en milieu scolaire par la mise en place de

campagnes de communication dédiées (films, réseaux sociaux...), et des appels à projet montagne « Educ'Altitude/Educ'Altitudes » ;



Valoriser l'application Mobighjovani, qui permet aux jeunes corses ayant déjà réalisé des parcours de mobilité internationale d'être en contact, de témoigner et d'appuyer les jeunes qui n'en ont jamais fait.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse ;

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse ;
- DGA Europe et Affaires internationales.

Partenaires externes associés :

- Etat ;
- Etablissements Publics Locaux d'Enseignement ;
- Centres d'Information et d'Orientation ;
- Missions Locales ;
- Université de Corse (Plateforme d'orientation et d'insertion professionnelle POIP).

Critères d'évaluation :

- **Lisibilité de la diffusion de l'information sur les formations et les métiers :**

Indicateurs :

Fréquentation du site par les publics concernés

- **Valorisation de l'information sur les formations et les métiers :**

Indicateurs :

Nombre de guides d'information distribués

Nombre d'actions de communication

Fiche Action 2.2.4 Favoriser la mobilité pour la formation (y compris hors de Corse)

Enjeux : Soutenir financièrement les projets de formation des jeunes pour accroître leur niveau de qualification, et participer à leur épanouissement professionnel et personnel

Actions :



Consolider le système d'aide à la mobilité pour les formations hors de l'île :

- ✓ Schéma d'aide à la réussite et à la vie scolaire et étudiante ;
- ✓ Mobilité des apprentis ;
- ✓ Mobilité des stagiaires de la formation professionnelle (renforcer le fonds d'aide à l'insertion) ;
- ✓ Mobilité internationale : inclure dans les cursus universitaires, BTS, formation de l'Enseignement agricole, formations professionnelles et apprentissage, des semestres de césure (stages ou études) à l'international ; inclure les jeunes ayant moins d'opportunités (missions locales et pôle emploi) dans des projets de mobilité, via les réseaux existants (Eurodyssée, CRPM), Erasmus + et via les conventions (en cours d'élaboration) avec l'Office Franco-Québécois pour la jeunesse, France volontaires.



Mettre en place un vaste plan de communication en vue de faire connaître les dispositifs d'aide spécifiques, notamment par les outils suivants :

- ✓ Plateforme Corsica Orientazione ;
- ✓ Communication via les réseaux sociaux ;
- ✓ Communication via les canaux de communication classiques : presse locale, médias...



Soutenir les séjours et les voyages scolaires du 1^{er} degré ;



Lancer des appels à projet à destination des collégiens et des lycéens afin de favoriser les séjours éducatifs et linguistiques, notamment en lien avec les programmes pédagogiques ;



Initier des programmes d'échanges internationaux entre jeunes ruraux iliens et méditerranéens et accompagner les établissements dès la primaire, les structures associatives et les collectivités locales dans le montage des projets.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse ;

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse ;
- DGA Europe et Affaires Internationales ;
- Direction de la communication institutionnelle.

Partenaires externes associés :

- EPLE / Rectorat ;
- Université de Corse ;
- Lycées agricoles ;
- Missions locales ;
- Pôle Emploi ;
- Office Franco-Québécois pour la jeunesse ;
- France volontaires ;
- Structures associatives et collectivités locales impliquées dans les démarches de mobilité pour la formation.

Critères d'évaluation :

- **Lisibilité des dispositifs incitatifs :**

- Indicateurs :

- Existence d'un plan de communication dédié

- Mise en ligne du site information jeunesse / nombre de consultations

- Nombre de visiteurs sur la plateforme Corsica Orientazione suite aux opérations communication réalisées

- Nombre de vues sur les différents réseaux sociaux

- Taux de notoriété sur les dispositifs d'aide à la mobilité auprès des jeunes

- **Développement de la mobilité de formation :**

- Indicateurs :

- Nombre de dossiers instruits

- Nombre de jeunes ayant bénéficié des différents dispositifs d'aide

2.3 Renforcer l'offre territoriale de formation

Fiche Action 2.3.1. Adapter l'offre de formation

Enjeux : Répondre aux besoins de formation des jeunes, pluriels et territoriaux, des entreprises et des territoires. Afin de proposer une insertion durable et choisie, une identification des besoins des entreprises est nécessaire.

Actions :



Améliorer la connaissance / disposer d'une évaluation précise des besoins des EPLE liés à l'évolution des structures pédagogiques pour définir et mettre en place des projets adaptés aux besoins territoriaux exprimés ;



Favoriser la formation par voie de FOAD (classes virtuelles...), comme prévu par la fiche action 4.1 du CPRDFOP ;



Proposer les cursus de formation modulaires et favoriser l'accès aux blocs de compétences, comme prévu par la fiche action 4.1 du CPRDFOP ;



Accompagner la création de nouveaux contenus de formation en réponse à de nouvelles compétences métiers, comme prévu par la fiche action 4.1 du CPRDFOP.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse ;

Autres DGA partenaires :

Partenaires externes associés :

- EPLE / Rectorat ;
- Organismes de formation ;
- Etat.

Critères d'évaluation :

- **Intensité des actions** :

Indicateurs :

Nombre de formations réalisées à distance

Nombre d'actions découpées en blocs de compétences

- **Efficacité de l'offre de formation proposée :**

Indicateurs :

Taux de satisfaction des jeunes formés à l'égard de la formation obtenue

Taux de satisfaction des entreprises à l'égard de l'offre de formation proposée

Fiche Action 2.3.2. Améliorer la diffusion de la langue Corse, la culture et l'histoire de Corse dans le système éducatif

Enjeux : Renforcer les connexions entre système éducatif et identité territoriale

Actions :



Soutenir et/ou renforcer les outils de formation et d'apprentissage au profit de la langue et de la culture corses :

- ✓ Soutenir – financièrement - les outils de divulgation existant (Canopé, Editeurs locaux ; Associations à vocations éditoriales ; sites internet, ADECEC...) ;
- ✓ Créer et développer des outils d'apprentissage de la langue corse en ligne : e-learning ; MOOC ;
- ✓ Intensifier la politique de l'immersion linguistique en direction des jeunes : sorties pédagogiques en immersion ; création de nouveaux centres de séjours immersifs dans le cadre scolaire et périscolaire ; mobiliser les case di a lingua sur des actions ciblant la jeunesse ;
- ✓ Créer de nouveaux outils incitatifs type « Pass Cultura » mais dédiés à la langue et à la culture Corses, promouvant l'accessibilité à tous, avec une prime pour la jeunesse ;
- ✓ Tendre vers la professionnalisation de la langue corse : aide financière aux étudiants de MEEF 2^e année se destinant au concours spécifique de professeur des écoles (« dispositivu Maestranza ») ; DU journalisme corsophone, permettant d'accéder aux métiers du journalisme en langue corse par le biais d'une formation croisée ESJ Lille/Université de Corse-INSPE ; faire de la langue corse une compétence professionnalisante (CAP petite-enfance langue corse, métiers de l'hôtellerie et du tourisme) ;
- ✓ Multiplier les dispositifs valorisant la pratique de la langue corse chez les jeunes : « Premiu Andria Fazi » récompensant chaque année le candidat ayant obtenu la meilleure note à l'épreuve écrite de langue corse au baccalauréat dans sa section et au lauréat ayant obtenu la

meilleure note à l'épreuve écrite d'histoire et géographie présentée en langue corse au diplôme national du brevet ; créer un prix du livre en langue corse pour les jeunes (essais, nouvelles) incitant les jeunes à écrire en corse ; prix récompensant la pratique du corse chez les jeunes : prix de l'éloquence ; lecture à haute-voix ; poésie en langue corse ;



Susciter l'intérêt pour les jeunes d'apprendre et pratiquer le Corse au travers d'outils ludiques et didactiques, et plus globalement, valoriser le patrimoine culturel et historique de chaque microrégion :

- ✓ Lancer des appels à projets type hackathon en langue corse, ou encore les appels à projet « Trasmetta » et « E so vite facenu a nostra storia – leurs vies font notre histoire » ;
- ✓ Diversifier les supports de diffusion de ressources en langue corse : vidéos YouTube ; publications Instagram ; création de pages Facebook en langue corse en direction des jeunes ;
- ✓ Construction et animation d'activités de loisirs en langue corse : cours de cuisine, cours de danse (« e stonde immersive »), découverte aux métiers de l'artisanat... ;
- ✓ Proposition d'activités de soutien scolaire en langue Corse ;
- ✓ Inciter et soutenir les médias insulaires à créer des contenus en langue corse pour les jeunes ; leur confier un espace d'expression en langue corse (ex : laisser un créneau à une classe pour un projet de diffusion de journal hebdomadaire en langue corse) ; permettre aux jeunes de concevoir et animer des programmes de divertissement en langue corse (ex : type ghjustra studentina ; sapientoni pour les jeunes) ;
- ✓ Soutenir les écoles de chant et la pratique instrumentale en langue Corse en immersion.



Favoriser l'accès des scolaires aux ressources culturelles de l'île, par le biais de dotations dédiées (séjours d'immersion dans l'intérieur) ; parcours de découvertes en langue corse dans les musées de l'île ; collaboration avec le PNRC : organisation de journées de découverte de la faune et la flore de Corse ;



Développer les séjours éducatifs en immersion linguistique par une politique volontariste d'ouverture des EPLE sur les pays de l'aire méditerranéenne par le biais d'appels à projets et dotations dédiées ; promouvoir et développer les passerelles avec les cultures et langues romanes en utilisant la langue corse comme langue outil.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse ;

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse.

Partenaires externes associés :

- Education Nationale ;
- Associations de promotion de la langue corse ;
- Collectivités locales signataires de la charte de la langue corse ;
- Case di a Lingua ;
- Centres de séjours d'immersion linguistique (ADPEP2B).

Critères d'évaluation :

- **Intensité des actions en faveur de la diffusion et de l'apprentissage de la langue et de la culture corses :**

Indicateurs :

Nombre de sorties pédagogiques organisées

Nombre de scolaires accueillis en centre d'immersion

Nombre d'outils de divulgation créés : livre ; articles ; cd ; sites ; applications

- **Mesure de la pratique de la langue corse :**

Indicateurs :

Nombre de jeunes pratiquant la langue (au travers d'enquêtes sociolinguistiques ; enquêtes rectorales sur l'enseignement de la langue corse à l'école)

3. Objectif 3 : Accompagner au mieux le passage de l'école à la vie active et assurer une continuité dans l'éducation et la formation

Le passage de l'école à la vie active peut être délicat pour un jeune, particulièrement en Corse, avec un modèle économique pour le moins singulier. Cette transition peut être préparée dès le plus jeune âge avec une meilleure orientation, ou encore, en préparant les jeunes aux réalités du marché du travail, rendues possible par le biais de l'alternance ou en renforçant les liens entre le monde éducatif et le monde professionnel. Si la sécurisation des parcours professionnels, tout au long de la vie, semble être un incontournable, la mobilité à l'international reste également un atout participant à l'épanouissement professionnel de l'individu. Enfin, le soutien à l'initiative entrepreneuriale peut constituer une réponse adaptée pour des jeunes, en situation alors de créer leur propre emploi, particulièrement en milieu rural.

3.1 Sécuriser les parcours professionnels tout au long de la vie

Fiche Action 3.1.1. Améliorer l'orientation dès le plus jeune âge

Enjeux : Anticiper le phénomène de décrochage scolaire en Corse, par une meilleure diffusion de l'information sur les formations et les métiers, et faciliter l'insertion sur le marché du travail en Corse et ailleurs

Actions :



Créer un outil dynamique d'information, territorial, sur les formations – y compris les formations tout au long de la vie - les métiers, l'emploi, et les dispositifs d'aide en matière de formation : Corsica Orientazione ;



Mettre en place un vaste plan de communication dédié à cet outil pour le faire connaître auprès des différents publics cibles ;



Etudier la possibilité de mettre en place un accompagnement individualisé ou un référent tout au long du parcours du jeune.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse ;

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse

Partenaires externes associés :

- Education Nationale ;
- ARML ;
- Université de Corse ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- Chambre d'Agriculture ;
- Réseau des CEP.

Critères d'évaluation :

- **Intensité des actions en faveur de l'orientation :**

Indicateurs :

Existence de la plateforme Corsica Orientazione / nombre de vues

- **Efficacité des actions :**

Indicateurs :

Nombre de décrocheurs scolaires et évolution

Taux de notoriété des outils dédiés à l'orientation chez les jeunes

Fiche Action 3.1.2. Positionner l'alternance comme une voie privilégiée vers l'emploi

Enjeux : L'alternance dont les vertus nombreuses sont largement reconnues par tous, permet en effet d'apporter une réponse à la problématique de l'employabilité des jeunes, à la nécessaire adéquation entre leurs compétences / formation, et les besoins des entreprises locales, au sein d'un marché du travail en Corse, singulier.

Actions :



Mieux informer les jeunes sur les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi et à l'alternance dans les cadres éducatifs et professionnels ;



Sensibiliser aux opportunités liées à l'apprentissage, et à l'alternance :

- ✓ Favoriser la rencontre entre employeurs et collégiens / lycéens / étudiants, par le biais de stages en entreprise, de projets d'entreprise ;

- ✓ Accompagner la formalisation d'un réseau des ambassadeurs de l'apprentissage : apprentis / entreprises d'accueil ;
- ✓ Organiser des actions d'information / sensibilisation aux vertus de l'apprentissage à destination des différents publics cibles (jeunes et leurs parents, chefs d'entreprise...) par le biais de la boîte à outils et d'ateliers dédiés : forum de l'alternance, dispositifs financiers incitatifs... ;



Renforcer les dispositifs d'alternance sur le volet financier (fonds social apprentissage notamment).

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse ;

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse

Partenaires externes associés :

- Education Nationale ;
- CFA et CFA Univ ;
- Université de Corse ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

Critères d'évaluation :

- **Intensité des actions en faveur de l'alternance :**

Indicateurs :

Existence de la plateforme Corsica Orientazione / nombre de vues

Nombre d'événementiels organisés

- **Efficacité des dispositifs en faveur de l'alternance :**

Indicateurs :

Nombre de contrats en alternance signés

Taux d'insertion des individus en alternance

Fiche Action 3.1.3. Renforcer la connexion monde éducatif et monde professionnel

Enjeux : Parfaire la formation des jeunes, en répondant aux besoins en compétences des entreprises insulaires, et mieux les insérer sur le marché du travail

Actions :



Multiplier les passerelles entre monde éducatif et monde professionnel pour préparer les jeunes aux réalités du terrain :

- ✓ Création d'une boîte à outil pour la diffusion de l'information sur les formations et les métiers : loi du 5 septembre 2018 axée sur 2 items « à la découverte des formations et des métiers » et « le retour d'expérience » ;
- ✓ Mobilisation par les Organismes de Formation de Plateforme de découverte des métiers, rencontres entreprises, comme prévu par la fiche action 6.1 du CPRDFOP ;
- ✓ Organisation systématiquement durant ET avant la fin de toute action de formation de visites d'entreprises, « challenges-projets », job datings etc, comme prévu par la fiche action 6.1 du CPRDFOP ;
- ✓ Actions de tutorat/ parrainage à mettre en œuvre pour les stagiaires et chefs d'entreprise volontaires, comme prévu par la fiche action 6.1 du CPRDFOP ;
- ✓ Utilisation des périodes en milieu professionnel, des EMT, des ECCP, comme prévu par la fiche action 6.1 du CPRDFOP ;
- ✓ Programme de professionnalisation des formateurs-chargés relation entreprises : module « connaissance de l'environnement économique en Corse », dispositifs d'aide à l'emploi et boîte à outils Agefiph, comme prévu par la fiche action 6.1 du CPRDFOP ;



Faire connaître la culture d'entreprise et l'innovation auprès des jeunes : il s'agira ici d'améliorer leur connaissance des métiers et des carrières scientifiques par la découverte des activités techniques et scientifiques et des métiers qui y sont associés afin notamment de susciter des vocations ; des rencontres pourraient être organisées par le biais du forum de l'innovation (Axe 8 convention cadre CST2I 2019-2022 « Pour favoriser une Démocratisation et une Diffusion, de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse ») ;

- 💡 Permettre une individualisation des périodes en entreprise en fonction des besoins du bénéficiaire (durée, décalage de date), comme prévu par la fiche action 4.1 du CPRDFOP ;
- 💡 Encourager les expérimentations, comme prévu par la fiche action 4.1 du CPRDFOP ;
- 💡 Hors actions du PRF, être réactif par rapport à des besoins en compétences identifiés/ projets de recrutements, de mobilité, de transition, comme prévu par la fiche action 6.2 du CPRDFOP.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse ;

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse ;

Partenaires externes associés :

- Autorités Académiques ;
- Organismes de formation ;
- Branches professionnelles ;
- OPCO ;
- Organisations patronales ;
- Chambres consulaires ;
- Associations ;
- Prescripteurs : Missions locales, Cap Emploi, Pôle Emploi ;
- CFA ;
- Université de Corse ;

Critères d'évaluation :

- **Renforcement des liens entre monde éducatif et monde professionnel :**

Indicateurs :

Nombre d'entreprises partenaires

Nombre de tuteurs-entreprises

Nombre de stagiaires accompagnés

Nombre d'interventions en milieu scolaire organisées : retour de l'utilisation de la boîte à outils des EPLE

Nombre d'actions

- **Efficacité de ces actions sur le marché du travail :**

- Indicateurs :

- Evolution du pourcentage de jeunes parmi le nombre total de demandeurs d'emploi de fin de mois en Corse

- Enquête de satisfaction auprès des stagiaires / employeurs

- Evolution du taux d'insertion dans l'emploi à l'issue de la formation

3.2 Encourager la mobilité européenne et internationale

Fiche Action 3.2.1. Sensibiliser et informer les jeunes à la mobilité internationale

Enjeux : Informer et communiquer auprès des jeunes, de leur famille et des encadrants, pour susciter l'intérêt sur les opportunités offertes par la mobilité, riche d'enseignements, facilitatrice en matière d'insertion sur le marché du travail, vecteur d'épanouissement professionnel et personnel.

Actions :



Construire sur l'ensemble du territoire, un réseau d'acteurs œuvrant pour la mobilité internationale dans le cadre d'une politique d'animation territoriale en :

- ✓ Lançant le réseau « Développeurs Erasmus + » en partenariat notamment avec le Rectorat, l'Université de Corse, la CRESS, Pôle Emploi, les missions locales ainsi que l'ensemble des structures culturelles (conservatoires, théâtres, bibliothèques, festivals...);
- ✓ Créant un réseau d'ambassadeurs jeunes avec l'ensemble des jeunes corses ayant déjà réalisé des expériences de mobilité ;
- ✓ Impulsant et accompagnant le réseau des jeunes corses dans la mobilité, dans les projets de coopération et réseaux internationaux de Collectivités dans lesquels la Collectivité de Corse participe (la CRPM notamment) ;
- ✓ Impliquant tous les encadrants, acteurs de politiques en faveur de la jeunesse.



Mener une politique de communication et d'information par :

- ✓ La création du site et de l'application Mobighjovani : un animateur territorial doit être impliqué dans cette démarche ;
- ✓ Des ateliers d'information avec l'ensemble des partenaires opportuns (l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse, l'OFAJ, France Volontaire, ERASMUS, université, Pôle-emploi, mission locale) à destination de tous les jeunes : JAMO (Jeunes ayant moins d'opportunités), mais aussi des décrocheurs scolaires, demandeurs d'emploi, étudiants, apprentis, scolaires, jeunes des missions locales, jeunes de l'enseignement agricole ;
- ✓ Par une campagne de communication « les belles histoires de la mobilité » afin de sensibiliser les familles sur les bienfaits de la mobilité à l'international en relation avec la presse insulaire (Corse Matin...);

- ✓ Par une campagne de communication prévue dans le cadre du schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante - et avec les services de l'Université de Corse - qui aura pour objectif de valoriser au mieux la dimension « internationale ».



Valoriser les parcours de formation (voyages d'études et stages, ...) et plus globalement, les expériences à l'international dans les cursus de formation formels (Erasmus +) et informels (Erasmus Jeunesse) des jeunes par le biais d'outils de valorisation :

- ✓ Témoignages ;
- ✓ Rencontres entre jeunes ;
- ✓ Référencement de contacts directs sur site ;
- ✓ Informations relatives aux partenariats existant avec les universités européennes ;

Et appuyer cette reconnaissance dans les parcours universitaires au sein de l'université de Corse.



Soutenir les projets de mobilité professionnelle et d'éducation informelle notamment via :

- ✓ Le programme « Les graines d'entrepreneur » en partenariat avec l'OFQJ, le programme Erasmus +, Eurodyssée et l'OFAJ ;
- ✓ Le dispositif Volontariat International en Entreprise proposé par l'ADEC et cofinancé par la Collectivité de Corse (contrat de travail, stage en entreprise...) ;
- ✓ Le volontariat stage INTERREG cofinancé par le programme FEDER ;
- ✓ Le Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse et le Service Jeunesse.



Réaliser une étude d'impact sur le retour d'expérience lié au projet de mobilité, et communiquer sur les résultats de cette étude ; cette étude pourrait être réalisée par le biais de l'observatoire Jeunesse. La Collectivité de Corse pourrait également se rapprocher des observatoires Région de France et Erasmus.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales (Direction des affaires européennes et Méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés) ;
- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse ;
- ADEC.

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse ;

Partenaires externes associés :

- Office Franco-Québécois pour la Jeunesse ;
- Erasmus + ;
- Erasmus Jeunesse ;
- Etablissements d'enseignement agricole (Borgo et Sartène) ;
- OFAJ ;
- Association des régions d'Europe ;
- ADEC ;
- Business France ;
- Missions Locales ;
- Pôle Emploi ;
- CRESS ;
- Coopérative initiative jeunes (CIJ) ;
- Rectorat ;
- Université de Corse ;
- Le Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse ;
- France volontaires ;
- DRAAF.

Critères d'évaluation :

- **Intensité des actions d'information / communication :**

Indicateurs :

Evolution du nombre de vues sur l'application et sur le site Mobighjovani

Nombre d'actions de sensibilisation organisées : ateliers d'information organisés avec les partenaires, ...

Nombre de jeunes participants aux ateliers d'information

- **Essor de la mobilité à l'international et impact :**

Indicateurs :

Nombre de jeunes qui partent à l'international (sur l'ensemble des établissements d'enseignement)

Nombre de projets soutenus dans le cadre du dispositif « Les graines d'entrepreneur »

Nombre de VIE activé et son évolution

Nombre de jeunes concernés par la mobilité, tout dispositif confondu (stage de formation, stage culturel ou professionnel...)

Suivi des jeunes ayant effectué une mobilité

Taux de satisfaction des jeunes ayant effectué une mobilité (étude d'impact sur les bienfaits de la mobilité (N+1))

Fiche Action 3.2.2. Renforcer et puis informer / promouvoir les dispositifs d'accompagnement

Enjeux : Accompagner les jeunes dans leurs démarches pour lever les freins à la mobilité

Actions :



Développer un réseau d'animation territoriale et en assurer la communication (sur l'application Mobighjovani) avec un personnel dédié ;



Réaliser une enquête sur les besoins de mobilité en Europe et à l'international : quel projet ? quel pays ?... pour élargir le spectre des possibilités en matière de mobilité, et répondre aux besoins des jeunes ; cette étude sera réalisée par le biais de l'observatoire Jeunesse ;



Développer une ligne budgétaire dédiée à la mobilité internationale dans tous les schémas et conventions spécifiques à la Jeunesse : une enveloppe financière dédiée aux projets de mobilité (Schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante, VIE, subventions aux collèges et lycées, conventions avec les missions locales et Pôle Emploi) ;



Augmenter la dotation globale horaire pour que les encadrants au sein des collèges, lycées, CFA, et lycées agricoles puissent bénéficier d'heures dédiées à la mobilité internationale ;



Renforcer les réseaux des corses à l'international pour guider les nouveaux arrivants dans leurs démarches d'installation, et, s'appuyer sur la diaspora Corse (réseau Communiti et Corsica Diaspora) comme un outil d'accueil et d'information sur les opportunités de stages et d'emploi à l'international ; ce réseau sera notamment référencé sur l'application Mobighjovani ;



Informier et communiquer sur les dispositifs mobilité, via l'application Mobighjovani et le site Infurmazione Ghjuventù en ciblant les jeunes ainsi que leur famille.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales (Direction des affaires Européennes et Méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés) ;
- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse.

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse ;

Partenaires externes associés :

- Réseau Communiti ;
- Corsica Diaspora ;
- Missions locales ;
- Rectorat ;
- Université de Corse ;
- Office Franco-Québécois pour la Jeunesse ;
- Erasmus + ;
- Erasmus Jeunesse ;
- OFAJ ;
- Association des régions d'Europe ;
- Pôle Emploi ;
- CRESS ;
- Coopérative initiative jeunes Bastia (CIJ) ;
- Le Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse ;
- DRAAF ;
- France Volontaires ;
- Etablissements d'enseignement agricole (Borgo et Sartène).

Critères d'évaluation :

Engagement de la Collectivité :

Indicateurs :

Nombre de projets de mobilité cofinancés

Evolution de l'aide financière octroyée à la mobilité des jeunes

Nombre de bourses régionales attribuées à des étudiants en mobilité internationale sortante (Etudes et stages)

Nombre de bourses régionales attribuées à des étudiants en mobilité internationale entrante (Etudes et stages)

- **Promotion des dispositifs de mobilité à l'international :**

Indicateurs :

Création du réseau d'animation territoriale

Création d'un réseau de jeunes Corses (contacts) à l'international

Fiche Action 3.2.3. Soutenir les mobilités de formation à l'international

Enjeux : Offrir une possibilité d'établir un droit à une expérience d'immersion européenne à l'international pour toutes les filières de formation (y compris professionnelles et agricoles)

Actions :



Faciliter la mobilité internationale des jeunes en formation dans les deux établissements d'enseignement agricole de l'île- par la création de réseaux de jeunes ruraux iliens et méditerranéens ;



Organiser des groupes de travail pluridisciplinaires dans tous les organismes de formation pour intégrer dans les curricula un stage de fin d'études ou un échange à l'international dans chaque filière ;



Elaborer des conventions partenariales (réseau d'entreprises, réseau de régions, réseau universitaire) formalisant la mise en œuvre de ces parcours et les valorisant ;



Informer et communiquer via l'application Mobighjovani et des actions sur le terrain, directement au contact des jeunes et de leur famille.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales (Direction des affaires Européennes et Méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés) ;
- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse.

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse ;

Partenaires externes associés :

- Education Nationale ;
- Université de Corse ;
- DRAAF ;
- CFA ;
- Lycées agricoles et maritimes ;
- Rectorat ;
- Missions locales ;
- Pôle Emploi ;
- Office Franco-Québécois pour la Jeunesse ;
- Erasmus + ;
- Erasmus Jeunesse ;
- OFAJ ;
- Association des régions d'Europe ;
- CRESS ;
- Coopérative initiative jeunes (CIJ) ;
- France Volontaires ;
- Le Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse.

Critères d'évaluation :

- **Intensité des actions en faveur de la mobilité de formation :**

Indicateurs :

Création de réseaux de jeunes ruraux iliens et méditerranéens

Nombre de réunions de travail conduites

Nombre de conventions signées

Nombre d'actions sur le terrain réalisées

- **Essor de la mobilité de formation à l'international :**

Indicateurs :

Nombre de parcours internationalisés

3.3 Soutenir l'initiative entrepreneuriale

Fiche Action 3.3.1. Soutenir les projets de création y compris en milieu rural

Enjeux : Favoriser la création d'emploi pérenne, diversifié, particulièrement dans les territoires peu pourvus

Actions :



Proposer des dispositifs d'aide incitative particulièrement en milieu rural notamment par le biais :

- Le dispositif Impresa Si sous la forme d'aides directes pour la création, l'extension, la reprise / transmission, et le développement (investissements). Il est à noter que les projets implantés en zone rurale et les projets portés par des jeunes bénéficient d'un traitement spécifique (bonification dans la notation de leur dossier) ;

Sur le volet agricole :

- Des aides européennes (PAC) et des dispositifs nationaux d'aides à la création/reprise d'entreprises agricoles (ACCRE, NACRE, ARCE, ARE) ;
- Des aides JA France Agrimer pour le domaine viticole (Aides aux investissements et à la restructuration des vignobles) ;
- La dotation jeune agriculteur (DJA) pour bénéficier d'une aide financière au démarrage dans le cadre d'une création, reprise/transmission d'une exploitation agricole ;
- Un dispositif de soutien à l'investissement avec un taux majoré pour les jeunes agriculteurs ;
- Des aides d'accompagnement à l'installation et à la transmission (AITA) en agriculture (aide au parrainage et à la rémunération des stagiaires, aide à la transmission etc ...) ;
- Des dispositifs de financement de l'outil de production (Prêts à taux zéro, Garantie d'emprunt bancaire JA) ;
- Le dispositif SERRACOR (service de remplacement de Corse), pour remplacer un chef d'exploitation en cas d'absence.



Soutenir l'emploi des jeunes par le biais du dispositif Pattu Impiegù (mesures cibles pour les jeunes diplômés à haute qualification, et pour les jeunes sans emploi et sans qualification) ;



Accompagner les jeunes agriculteurs dans leur installation par le biais :

- Du Point d'Accueil Installation (PAI) pour informer et orienter l'entrepreneur dans ses démarches ;
- D'un bilan personnalisé et des formations adaptées (autodiagnostic, pré diagnostic, stages collectifs de 21h, rencontre avec les conseillers pour élaborer le plan de Professionnalisation Personnalisé) ;
- D'un accompagnement au montage du plan de développement de l'exploitation avant l'instruction de celui-ci devant les instances.

Coordonnateur (s) :

- ODARC ;
- ADEC.

Autres DGA partenaires :

- Direction adjointe à la jeunesse ;
- DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires.

Partenaires externes associés :

- Outils de la plateforme Corse Financement : CAPI, ADIE, CADEC, OSEO-BPI...

Critères d'évaluation :

- **Soutien à la création d'activités y compris en milieu rural :**

Indicateurs :

Nombre de dossiers financés

- **Développement économique y compris en milieu rural :**

Indicateurs :

Nombre de projets d'installation portés par un jeune

Nombre d'emplois créés

Fiche Action 3.3.2. Valoriser les parcours professionnels

Enjeux : Susciter l'esprit d'entreprendre chez les jeunes pour faciliter leur insertion sur le marché du travail, et créer de l'activité économique en Corse

Actions :



Recenser (et/ou cartographier) les initiatives entrepreneuriales portées par des jeunes en Corse ou ailleurs, les succès et les éventuels échecs, via notamment des remontées d'information des partenaires financiers de la Collectivité de Corse ;



Mettre en place des actions d'information / communication sur ces initiatives par :

- ✓ Le biais de la boîte à outil/site Corsica Orientazione ;
- ✓ Un référencement et une mise en relation de ces porteurs de projet et les jeunes, via des outils d'information tels que Corsica Orientazione.

Coordonnateur(s) :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse ;

Autres DGA partenaires :

- Direction adjointe à la jeunesse ;

Partenaires externes associés :

- Agence de Développement Economique de la Corse ;
- Outils de la plateforme Corse Financement : CAPI, ADIE, CADEC, OSEO-BPI...
- MEDEF.

Critères d'évaluation :

- **Soutien à l'initiative entrepreneuriale et efficacité** :

Indicateurs :

Nombre d'actions d'information / communication réalisées
Retour sur usage de la boîte à outil des EPLE

- **Valorisation de l'initiative entrepreneuriale chez les jeunes** :

Indicateurs :

Recensement / cartographie des initiatives entrepreneuriales
Nombre d'actions d'information / communication réalisées

3.4 Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap

Enjeux : Accompagner l'insertion sur le marché du travail de ce public fragile et en difficulté. Le traitement de la problématique du handicap est abordé dans la fiche action 4.1 du CPRDFOP.

Actions :

-  Mise en place de tutorats spécifiques pour les jeunes handicapés ;
-  Mise en place de formations en alternance adaptées aux spécificités du Handicap ;
-  Valorisation des jeunes en situation de handicap au sein des entreprises ;
-  Organiser des réunions avec les partenaires – y compris associatifs – pour évaluer les besoins des jeunes en situation de handicap ;
-  Organisation d'un grand séminaire avec l'ensemble des partenaires sur des thématiques bien définies ; associer les syndicats professionnels et les organisations patronales (notamment dans le cadre du séminaire), afin de s'adapter aux besoins des entreprises ;
-  Conventionner avec ces partenaires pour prendre en compte les mesures définies au sein de ces réunions ;
-  Organisation de campagnes de communication sur le Handicap dans le système éducatif (notamment sur les réseaux sociaux).

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse

Autres DGA partenaires :

- DGA des affaires sociales et sanitaires ;

Partenaires externes associés :

- Associations du médico-social (IME, ITEP, SESSAD, CAT) ;
- AGEFIPH.

Critères d'évaluation :

- **Impact de ces dispositifs de soutien et d'accompagnement au handicap :**

Indicateurs :

Témoignages, mini-Webinaires avec les bénéficiaires des actions pour mesurer l'avant/après mise en œuvre

Webinaires en direction des acteurs avant/après (mesurer l'adéquation besoin / réalisations).

Sondage auprès des institutions, des entreprises et des bénéficiaires

4. Objectif 4 : Créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien être dans tous les domaines

Parce qu'ils constituent la force vive d'aujourd'hui et les Corses de demain, une politique publique au service de la jeunesse se doit de pouvoir offrir les conditions qui participeront au bien vivre des individus, en l'occurrence :

- ✓ Répondre aux besoins de mobilité (formation, emploi, loisirs, santé...) ;
- ✓ Répondre aux besoins en matière sociale et sanitaire ;
- ✓ Répondre aux besoins de logement ;
- ✓ Répondre aux besoins en matière de loisirs.

Il est à noter ici que le 1^{er} volet de l'intervention, dédié à la mobilité européenne et internationale, et décliné ci-dessous, est identique à celui présenté dans l'objectif 3 du plan d'actions, car cet enjeu participe à la fois à la montée en compétences des jeunes (Objectif 3 du Pattu per a ghjuventù), mais également à son épanouissement personnel (Objectif 4 du Pattu per a ghjuventù).

4.1 Encourager la mobilité européenne et internationale

Voir supra

4.2 Répondre aux besoins des jeunes en matière de mobilité

Fiche Action 4.2.1. Consolider et moderniser le réseau de transport

Enjeux : La géographie de notre territoire a rendu complexe les pratiques en matière de mobilité. En effet, la Corse est constituée d'un massif montagneux important qui influence fortement sur la mobilité interne. En particulier, sa topographie et son relief accentuent la sinuosité des réseaux routier et ferroviaire. Par ailleurs, la démographie dynamique des pôles urbains (Bastia et Ajaccio) contribue à créer une fracture en termes de mobilité : avec peu de mobilité à travers la dorsale montagneuse (Séparant le Nord-Est du Sud-Ouest), elle se concentre davantage sur les pôles urbains et les grands bassins de vie. S'agissant des deux principaux bassins de vie de l'île (Ajaccio et Bastia), la saturation des voies de pénétration, la faible utilisation des transports en commun sont autant de facteurs qui congestionnent le réseau routier.

Pour autant, la mobilité est un pré-requis indispensable à l'épanouissement professionnel et personnel de nos jeunes, pour avoir accès à un emploi, à une formation, à une offre de services (santé, activités culturelles et loisirs...).

Actions :



Opérer une veille constante sur les besoins et les attentes en matière de transport (horaires, rotation, ...) en Corse (transports en commun, transports scolaires). A cet égard, des études sont réalisées depuis plusieurs années sur le territoire, et de nouveaux dispositifs vont être expérimentés afin de mieux connaître les pratiques des insulaires en matière de déplacements... :

- i. Etude de mobilité réalisée en 2016 en Corse sur tous les modes de transports ayant permis de mettre en exergue les grandes tendances de mobilité à l'intérieur de la Corse (« enquête ménage déplacement ») ;
- ii. Plusieurs enquêtes cordon en différents points du territoire afin d'analyser les déplacements pendulaires ;
- iii. Enquête estivale sur les pratiques des résidents et des visiteurs riche d'enseignement sur les déplacements liés au tourisme (2017) ;
- iv. Enquêtes ponctuelles dans les trains pour analyser les profils et attentes des voyageurs (Entre 2012 et 2016) ;
- v. Installation de compteurs sur les routes ;

A partir de 2021 pourront être réalisés :

- vi. Le comptage sur les plateformes de train pour mesurer le nombre de montées et descentes dans chaque gare et le taux d'occupation des trains ;
- vii. Une analyse systématique des voyages par la mise en place progressive d'un nouveau système de billettique sur tout le territoire (système déjà adopté pour les cars interurbains en Corse du Sud et pour les transports interurbains de la CAB et de la CAPA) ;
- viii. Des enquêtes auprès des établissements scolaires afin de connaître les besoins des élèves en matière de transports pourraient compléter le dispositif.



... et adapter l'offre de transports en conséquence. A titre d'exemple, l'installation d'un arrêt de train a été décidée aux Cannes afin de permettre aux élèves d'accéder au collège-lycée Saint Paul et au Lycée Professionnel du Finosello ; une ligne de bus (M11) permettra de rallier Corte à Bonifacio avec une

correspondance avec le train, le lundi et le vendredi (2 allers/retours par semaine), et un AR jour pendant l'été ;



Opérer une veille sur les besoins et les attentes en matière de transport hors de Corse (avion, bateau). Cette veille pourra être réalisée par l'observatoire Jeunesse ;



Renforcer la desserte routière dans le cadre du PPI 2017-2026 en cohérence avec le PADDUC pour améliorer la fluidité (améliorer le temps de parcours et le confort), l'accessibilité (rendre plus accessible les entrées de villes) et la fiabilité (réduire les accidents de la route en sécurisant des axes accidentogènes) des déplacements (exemple du tronçon Peri-Casamozza dont les opérations routières consistent à améliorer la fluidité et sécuriser l'axe en aménageant la traverse d'I Peri par le biais d'un regroupement d'accès et la sécurisation des connexions aux voiries secondaires, et d'autre part, l'aménagement de créneaux de dépassement et rectifications de virages) ; le réseau routier en Corse est un patrimoine de plusieurs milliards d'euros qui résulte d'une longue habitude de schémas (d'idées partagées) et d'obligations en la matière ;



Renforcer l'offre périurbaine dans les agglomérations d'Ajaccio et Bastia et augmenter la capacité des trains entre Ajaccio et Bastia, par l'acquisition de nouveaux matériels roulants, la mise en place de nouveaux points d'évitement (Bassanese et Puretone, Ricanto et Caldaniccia), et la commande centralisée sur voix unique (CCVU) sur l'ensemble du réseau ;



Etudier à moyen terme la possibilité, d'étendre les lignes en ville à Ajaccio et Bastia sur un mode Train-Tram ;



Poursuivre la réflexion et la concertation en vue d'étendre la desserte ferroviaire en Plaine Orientale avec une première étape jusqu'à Vescovato, puis Folelli ;



Travailler dans le cadre du futur schéma routier à garantir une liaison correcte entre pôles secondaires et littoral afin de connecter les milieux ruraux aux centres névralgiques (offre scolaire et de santé) ; mais également pour fluidifier le temps de trajet via des routes en bon état (exemple de la route de Ghisonaccia et Vivario dont le statut doit évoluer en voie secondaire). L'objectif consistera à consolider le réseau secondaire (maintenir le patrimoine existant et améliorer les routes abîmées) ;



Veiller à la mise en œuvre du Plan Régional d'intermodalité et des Plans de Mobilité Rurale Locaux afin de développer les connexions intermodales (billettique, tarification, harmonisation des horaires, ...) y compris en créant une complémentarité entre les différents modes de transport ;



Participer à la création d'une offre alternative de transport, respectueuse de l'environnement, particulièrement en milieu périurbain mal desservi par les transports en commun, en aidant :

- i. le covoiturage à se structurer à travers l'aménagement d'aires dédiées équipées d'une signalétique adéquate visant à signaler et à familiariser la population à cette pratique, ainsi qu'une animation et une communication qui pourront s'appuyer en priorité sur les jeunes et l'université ;
- ii. les citoyens et y compris les jeunes, à acquérir un vélo à assistance électrique (dispositif existant qui pourrait être renforcé pour les plus jeunes et les plus précaires) et à le pratiquer, par l'affranchissement des contraintes topographiques et en changeant le regard puis le comportement des individus ;
- iii. les communautés de communes sur le plan technique et en les encourageant dans leurs démarches d'élaboration de politique de mobilité : aménagement de voies cyclables, création de parkings-relais à l'extérieur des villes et mise en place de navettes, ... ;
- iv. L'intermodalité en installant des espaces vélo sécurisés dans les gares.



Améliorer les cheminements piétons/cycle entre la gare de Corte, les pôles universitaires et le centre-ville ;



Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de transport et de mobilité : actions de communication et sensibilisation aux transports en commun (bus), transports alternatifs (voies réservées, pistes cyclables, GT20...), sensibilisation aux gains financiers liés aux pratiques alternatives, journée sans voiture, par la mise en place d'un affichage dynamique (PMV), application smartphone, site(s) de la Collectivité, ou outils interactifs info route.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments ;

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, patrimoine, sport et jeunesse ;

Partenaires externes associés

- AUE.

Critères d'évaluation :

- **Développement du réseau de transport :**

Indicateurs :

Travaux d'aménagement sur le réseau routier

Evolution du nombre de rotations ferroviaires proposées

Travaux d'aménagement en matière de transports en commun

Mise en place de la billettique

- **Adéquation entre offre de transport et besoin de mobilité :**

Indicateurs :

Rapports annuels sur la mobilité en Corse après réalisation d'une enquête sur les déplacements pendulaires des jeunes

Enquête satisfaction auprès des jeunes concernant les besoins de mobilité en Corse et hors de Corse

Fiche Action 4.2.2. Améliorer la desserte du rural

Enjeux : De nombreux jeunes issus de zones rurales ont mis en avant leurs difficultés à se déplacer et à accéder aux centres urbains et bourgs qui proposent l'offre de services, de loisirs et d'emploi dont ils sont de fait exclus. Une attente forte s'est donc faite jour en matière de mobilité, particulièrement pour ces territoires ruraux.

Actions :



Mobiliser différentes sources de financement : fonds européens (FEDER) et fonds nationaux (CPER, PTIC) pour développer l'infrastructure des voies douces.



Dans cette dynamique, pourraient être proposées :

- i. Des aides octroyées aux intercommunalités, implantées dans l'aire cortenaise par le biais du plan montagne, afin d'acquérir quelques véhicules et/ou vélos électriques que les habitants pourraient utiliser en libre-service ; cette même initiative pourrait prendre la forme d'appel à projet ; plus largement, les aides octroyées aux intercommunalités pourraient cibler des services locaux complémentaires aux projets régionaux (navettes locales de transport, itinéraires locaux pour piétons et vélos, lignes de TC virtuelles sous forme de Transport à la demande ou lignes de covoiturage ...) ;
- ii. Dans le prolongement de cette action, une réflexion inspirée du dispositif « En route pour l'emploi » (Cf. Initiative menée par la région Hauts de France qui consiste à mettre à disposition un véhicule pour 2 € par jour à des jeunes dont la mobilité conditionne son insertion ou sa réinsertion professionnelle) pourrait être menée ; sur le territoire Corse, des initiatives comme celles mises en œuvre par le réseau Mob'In Corsica pourraient être soutenues ;
- iii. Considérer l'opportunité d'utiliser le parc de véhicules des collectivités locales dans le cadre d'une démarche d'auto-partage afin de pallier les carences en matière de transports en commun qui concernent certaines microrégions. En ce sens, la CdC pourrait, avec ses offices et agences, donner l'exemple, et inciter les EPCI à s'orienter vers ce modèle et exploiter la réserve de véhicules publics non utilisés sur le territoire et en faire profiter la population pour un coût modique ;



Développer les réseaux et les services ferroviaires (voir fiche 4.2.1) ;

 Proposer des services de mise en relation afin de valoriser le covoiturage. Plus concrètement, encourager/structurer les initiatives en faveur de l'entraide au sein des territoires comme la location de véhicules entre particuliers (permettant de réduire les coûts de possession), le volontariat pour transporter des personnes du village vers la plaine/bourg (aider les volontaires à se signaler en mairie, etc.), par le biais de supports numériques (cf. plateforme d'information multimodale à terme) ;

 Etudier la possibilité d'ouvrir les lignes de transport scolaire à d'autres jeunes (les jeunes des MILO par exemple) en mutualisant l'offre de transport ;



Permettre le télétravail pour les personnes résidant dans le rural, dont les jeunes qui souhaitent s'y installer, en créant dans les pôles de proximité (Cf. Appellation PADDUC) des tiers lieux (de types espaces de co-working qui permettent de sortir de chez soi, sans retourner sur le lieu de travail) où les télétravailleurs (ou autres) pourraient se retrouver pour travailler avec d'autres (ceci serait de nature à renforcer l'attractivité des pôles ruraux, et à développer une centralité). Le déploiement de la fibre par la Collectivité de Corse favorisera cette démarche ;



Développer les services itinérants sur le modèle du « Tragulinu », et plus globalement continuer à développer les services en zones rurales (Maison des Services Publics, Maison de Santé...) ;



Intensifier l'information sur les aides au permis dans les zones rurales.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments ;

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, patrimoine, sport et jeunesse ;
- DGA en charge de l'aménagement et du développement du territoire ;
- DGA en charge des affaires sociales et sanitaires.

Partenaires externes associés :

- AUE ;
- ADEC ;
- Communes ;
- Intercommunalités.

Critères d'évaluation :

- **Développement de la desserte dans le rural :**

Indicateurs :

Nombre d'aires de co-voiturage par microrégion

Elargissement des lignes de transport scolaire

- **Engagement de la Collectivité en faveur de la desserte du rural, et respectueuse de l'environnement :**

Indicateurs :

Nouveaux financements obtenus dans le cadre de transports durables

Montant des aides financières octroyées aux jeunes dans le cadre de l'acquisition de vélos à assistance électrique

Nombre d'actions d'information sur l'offre de transport organisées en milieu rural

Fiche Action 4.2.3. Faciliter la mobilité des jeunes

Enjeux : Face à la mobilité, les jeunes constituent un public captif, tributaires de leurs parents ou familles pour se déplacer. Il s'agit également d'un public qui économiquement, n'est pas toujours en mesure de faire face aux dépenses liées aux transports (achats de billets, véhicules, carburant, assurance etc.) et qu'il convient d'aider, en particulier lorsque l'offre en matière de transports en commun est défailante.

Actions :



Accompagner financièrement la mobilité des jeunes en Corse et hors de Corse :

i. Pour les déplacements en Corse :

- ✓ Favoriser la mobilité et l'accessibilité territoriale par la gratuité du transport pour l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire voyageant sur les lignes scolaires insulaires (carte de transport scolaire) ;
- ✓ Mettre en place une carte jeune multi-transports (Billettique) pour tous les transports en commun terrestres : une carte est actuellement en cours de déploiement. Cette carte jeune qui sert actuellement de titre de transport pour les scolaires, s'étendra aux

trains en septembre, pour devenir à terme une carte multiservices (Cf. délibération n° 19/471 AC) ;

- ✓ Offrir la gratuité du transport sur le parcours situé entre la gare la plus proche du domicile de l'étudiant et la gare desservant l'établissement fréquenté (abonnement train). Cette carte d'abonnement est destinée aux étudiants, lycéens en internat et apprentis mineurs ;
 - ✓ Envisager la possibilité de mettre en place diverses aides pour les jeunes en situation de Handicap (ex : aide à l'acquisition d'un véhicule aménagé).
- ii. Aider les jeunes à financer leur permis (Dispositif Prima Strada dont l'objectif est de favoriser l'accès au permis de conduire pour les 15-25 ans et lever les freins de la mobilité) ;
- iii. Aider à l'achat de vélo à assistance électrique : l'aide de l'AUE pourrait être complétée pour les jeunes afin d'alléger la somme restant à charge qui leur incombe et qui constitue un frein pour cette population à partir de la fin de collège (à titre d'information, les bénéficiaires de cette aide sont âgés en moyenne de 55 ans, ce qui suppose d'un pouvoir d'achat plus élevé). En outre, aider davantage les jeunes à acquérir un vélo revêt de nombreux avantages pour la société si l'on compare par exemple au scooter (plébiscité par les jeunes) comme :
- Améliorer la qualité de l'air ;
 - Favoriser l'exercice physique des jeunes lors des déplacements ;
 - Réduire les coûts liés à l'utilisation à long terme (assurance, carburant, entretien) ;
 - Limiter l'accidentologie routière et sensibiliser au partage de la route.

Cette aide devra s'accompagner des aménagements routiers destinés à améliorer la circulation des vélos (notamment le long des axes routiers), par exemple, en concertation avec la politique GT20, et/ou en mutualisant les ressources de la CdC et de l'ATC pour développer une politique cyclable régionale intégrée.

- iv. Proposer des aides financières ou prime à la mobilité pour les jeunes afin de les aider à faire face au coût des transports, notamment pour les publics les plus précaires (cf. aides de mobilité, volet formation ; cf. délibération de l'AC sur la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire sur le réseau d'autocars et de trains de la CdC) ;



Développer et clarifier l'offre en matière de transport et d'aides à la mobilité, et communiquer : site internet et/ou application, affichage dynamique, information auprès des points d'information/ "espaces jeunesse"...



Développer le nombre de points de vente pour l'achat des titres de transport :

- ✓ Un système de vente en ligne existe déjà pour les cars de Corse du Sud ;
- ✓ La CdC travaille actuellement à un système de billettique, et un système de vente global pour les trains. Il sera opérationnel en septembre 2020. Un système de guichets uniques est également à l'étude ;
- ✓ Développement par la CdC d'un site de référence qui centralise les informations relatives aux transports terrestres (trains, autocars), maritimes et aériens.



S'appuyer sur le réseau de la diaspora comme un outil d'accueil des jeunes dans le cadre de leur projet de mobilité.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments ;

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, patrimoine, sport et jeunesse ;

Partenaires externes associés :

- OTC ;
- CFC ;
- Prestataires en matière de transport scolaire et les autocars de manière générale ;
- AUE ;
- ATC ;
- Corsica Diaspora / Réseau Communiti.

Critères d'évaluation :

- **Engagement de la Collectivité en faveur de la mobilité des jeunes :**

Indicateurs :

Evolution des abonnements train chez les jeunes

Nombre d'aides financières ou prime à la mobilité délivrées

Nombre d'actions d'information délivrées autour de la mobilité : offre de transport / dispositifs d'aide

- **Impact des dispositifs d'aides :**

Indicateurs :

Nombre de jeunes bénéficiaires de la carte de transport scolaire

Nombre de jeunes bénéficiaires de la carte jeune multi-transports et évolution

Nombre de jeunes ayant eu leur permis grâce au dispositif prima strada

Taux de satisfaction des jeunes à l'égard des aides à la mobilité

4.3 Prendre en compte les préoccupations sociales et sanitaires

Fiche Action 4.3.1. Faciliter l'accès aux soins sur tout le territoire, y compris dans le rural

Enjeux : Les jeunes, à l'instar de la population corse, souffrent d'un manque d'accès à certains soins, du fait de la faible démographie de soignants dans l'île. Ce phénomène s'accroît naturellement dans les zones rurales, où l'offre de soins primaires vient à manquer. Ces zones se trouvent en outre, éloignées des actions de prévention.

Actions :



Encourager la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires dans les territoires ruraux notamment ;



Mettre en circulation des bus itinérants non stigmatisants, apportant dans les zones les moins pourvues, une animation par laquelle seraient dispensés des soins, et de l'information sanitaire et sociale (la Plaine orientale est retenue comme territoire d'expérimentation) ;



Encourager les projets en faveur du développement de la télémédecine ;



Soutenir les équipes de soins primaires (CPTS) dans les zones rurales notamment ;



Favoriser les consultations supplémentaires sur les territoires par la constitution d'un réseau d'antennes en leur sein en s'appuyant sur les professionnels de santé locaux (infirmiers, médecins, autres professions médicales etc.). A ce titre, un réseau contraception-IVG est cours de constitution à l'échelle du territoire corse. Celui-ci s'appuie en particulier sur les pharmacies capables de donner accès aux jeunes filles à la pilule du lendemain notamment, offrant des possibilités d'orientation dans le rural. Des relais/référents pourront effectuer des IVG sur le territoire. Par ailleurs, la CdC travaille actuellement avec l'Université de Corse afin d'ouvrir une consultation contraception-IVG sur le campus ;



Améliorer l'accès à l'IVG sur tout le territoire ;



Doter les établissements scolaires du secondaire (collèges et lycées) en dispositifs médicaux pour distribution en présence d'une IDE scolaire (test de grossesse, pilules, contraception d'urgence, etc), et former ces IDE à la contraception. L'Université de Corse s'engage également dans cette dynamique avec l'affectation d'une infirmière sur place, et l'engagement d'un médecin dans la

démarche. On note qu'un partenariat CPEF/Université est actuellement en cours. En outre, le schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante prévoit une nouvelle mesure dédiée, la mesure 19 intitulée « Aide d'accès aux soins » ;



Rendre accessible les protections périodiques pour toutes les jeunes femmes en ayant le besoin. La CdC entend tendre vers la gratuité de ces protections en développant un réseau de points de distribution sur tout le territoire, mettant à disposition des cups, des serviettes et des tampons.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge des affaires sociales et sanitaires ;

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, patrimoine, sport et jeunesse ;
- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse ;
- DGA en charge de la stratégie de l'innovation et de la transformation.

Partenaires externes associés :

- ARS ;
- MILO ;
- Comité de Massif ;
- Maison France Service ;
- Croix Rouge ;
- MSA ;
- SGAC ;
- COREPA ;
- Communes ;
- Associations locales ;
- Rectorat ;
- Université de Corse ;
- Professionnels de santé ;
- Etablissements du secondaire.

Critères d'évaluation :

- **Développement de l'accès aux soins :**

Indicateurs :

Nombre de consultations supplémentaires

Nombre d'IVG réalisées hors hôpital

Nombre d'établissements scolaires dotés en dispositifs médicaux
Nombre de nouvelles MSP créées en zone rurale
Nombre de personnes accueillies dans les bus de consultations / services
Nombre de membres du réseau de professionnels

Fiche Action 4.3.2 Eriger la prévention en priorité de l'action à destination des jeunes

Enjeux : Une meilleure prévention des risques chez les jeunes pourrait permettre d'éviter certaines conduites à risque. Pour mémoire, la société Corse n'y est pas exempte (accidents de la route, IVG, alcool, tabagisme, ...). Aussi, la prévention doit absolument se faire au plus près des jeunes, et ce de manière non stigmatisante et non contraignante.

Actions :



Poursuivre la mise en œuvre d'outils dédiés à la protection de l'enfance. Dans ce cadre, et eu égard à la transversalité des actions qui pourraient être portées, par différentes DG, un protocole d'intervention pourrait être mis en place pour la bonne coordination de cette activité ;



Poursuivre la mise en œuvre, toute l'année, et sur l'ensemble du territoire, d'une diffusion d'informations en appui à d'autres actions mettant en jeu le sens critique des jeunes par exemple sur les points suivants : échec de la contraception, tabac, alcool, obésité, accidents de la route, harcèlement, etc. Un appel à projets dans le cadre des suites des Assises Territoriales de la Santé va être lancé afin de mettre en place des actions de prévention concrètes (prévention des conduites à risque chez les adolescents et jeunes adultes sous la forme d'un Serious Game ; formation des professionnels sur les divers usages des écrans et les risques associés ; mise en réseau des acteurs pour promouvoir le bon usage des écrans auprès des plus jeunes) ;



Informier, orienter et accompagner les jeunes en matière de santé (conseil conjugal, accueil du public par des personnels qualifiés formés au non-jugement, à l'écoute et à la reformulation, accès facilité à des consultations...)



Faire figurer le réseau régional Corse dans la Carto Santé Jeunes (SIG) ;



Proposer des consultations de sages-femmes à l'Université de Corse et permettre la réalisation d'IVG médicamenteuses en réalisant les investissements nécessaires (sanitaires, salle adaptée, etc.) ;



Renforcer les CPEF en Haute Corse par la création de centres à Corte et à l'Île Rousse qui en sont dépourvus, pour offrir la possibilité d'effectuer des IVG occasionnelles en réalisant les investissements nécessaires (sanitaires, salle adaptée, etc.) ;



Renforcer les actions de prévention, soin, et dépistage grâce au CPEF (voir ci-avant), et aux forces vives disponibles sur le territoire (Ex. : MILO) ;



Développer les compétences psychosociales des agents de la CdC – issus des services de la DGASS et de la Direction en charge de la jeunesse- et de ses partenaires (réseau d'acteurs jeunesse), notamment en matière de gestion des addictions, où ces compétences ont toutes leurs places. Un colloque généraliste aura lieu en octobre 2020, et sera suivi d'un séminaire d'approfondissement de deux jours en novembre 2020 ;



Accompagner davantage les futurs parents / jeunes parents dans leur rôle parental par le financement de projets destinés à les soutenir dans leur fonction parentale ;



Proposer sur l'ensemble du territoire (Porto-Vecchio, Sartène, Ajaccio, Propriano, Bastia et l'Île-rousse), des lieux non stigmatisés – sur le modèle des maisons ouvertes - permettant des temps d'échange entre les mamans / parents, l'observation de professionnels ainsi qu'une aide dans la relation parent-enfant ;



Développer / renforcer les actions de prévention spécialisées sur le terrain en faveur des jeunes les plus fragilisés / marginalisés au sein des quartiers sensibles (Ajaccio et Bastia) en s'appuyant sur des acteurs implantés localement (MILO, LEIA, FALEP) afin de :

- i. Proposer un accompagnement individualisé et anonyme ;
- ii. Prévenir les difficultés d'insertion et les phénomènes de marginalisation (veille sociale) ;
- iii. Prévenir la toxicomanie et la délinquance ;
- iv. Favoriser les actions collectives (chantiers d'insertion).

Engager une réflexion globale en matière de prévention spécialisée (réfléchir aux autres zones à couvrir, aux modalités de mise en œuvre, etc.), et réviser le diagnostic sur les jeunes marginalisés ;



Améliorer la prise en charge des « invisibles » ;



Mener des actions de sensibilisation au sein des EPLE en lien avec la cyber prévention et le cyber harcèlement.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge des affaires sociales et sanitaires

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse ;
- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse ;

Partenaires externes associés :

- MILO et réseau d'acteurs jeunesse plus globalement ;
- Université de Corse ;
- Professionnels de santé ;
- Rectorat ;
- Etablissements du secondaire ;
- Association LEIA ;
- Association FALEP.

Critères d'évaluation :

- **Renforcement des actions de prévention :**

Indicateurs :

Nombre de campagnes de prévention réalisées sur le territoire

- **Impact des actions de prévention :**

Indicateurs :

Nombre d'IVG réalisées hors Hôpital

Nombre de consultations réalisées auprès des jeunes

Evolution (à la baisse) des comportements à risque (consommation tabac, alcool, drogue...), via la réalisation d'une enquête

Fiche Action 4.3.3 Renforcer les dispositifs de prise en charge des jeunes en matière de santé et leur lisibilité

Enjeux : Rendre les services de santé dédiés aux jeunes -enfants, adolescents, jeunes adultes- plus clairs et accessibles, constitue un enjeu majeur, en particulier pour les populations souffrant de pathologies, de troubles « Dys », d'autisme, de handicap de manière générale, afin de rendre plus facile leur intégration dans la société. Ainsi, un accès facilité aux dispositifs existant permettra une meilleure détection et prise en charge des jeunes pour garantir un cadre de vie favorable.

Actions :

-  Communiquer sur la prise en charge du second parent dans le cadre de l'accès aux soins hors de Corse pour les enfants insulaires ;
-  Poursuivre l'aide à l'installation et au maintien des médecins dans les zones de tensions signalées par les PRS ;
-  Garantir l'accès aux soins basiques pour les étudiants en accompagnant la mise en place d'un centre de soins dédié identifiable et accessible à cette population ;
-  Définir et faire appliquer une charte aux médecins destinée à offrir le tiers payant à tous les étudiants et éviter ainsi le renoncement au soin (cette démarche se fera en cohérence avec la MSA, la CPAM et le dispositif PFIDASS) ;
-  Poursuivre les démarches de dépistage des troubles Dys et de la sphère autistique via les PMI ;
-  Former les personnels de crèche à l'accueil de jeunes enfants souffrant de handicap -en partenariat avec la CAF- afin d'augmenter la capacité d'accueil de ces publics en milieu ordinaire, et ce dès les premiers stades de l'accueil en collectivité ;
-  Poursuivre et renforcer le soutien aux Maisons des Adolescents afin de permettre leur déploiement sur le territoire (ouverture d'antennes en Balagne et dans l'extrême sud) et d'en faire des outils de prévention plus larges (décrochage scolaire, groupe de paroles, expression théâtrale, etc.).

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge des affaires sociales et sanitaires ;

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, patrimoine, sport et jeunesse ;

Partenaires externes associés :

- Association INSEME ;
- OTC ;
- Professionnels de santé ;
- ARS ;
- CPAM ;
- MSA ;
- CAF.

Critères d'évaluation :

- **Soutien aux dispositifs en faveur de l'accès à la santé :**

Indicateurs :

Mise en place du tiers payant à tous les étudiants

Ouverture des Maisons des Adolescents en Balagne et dans l'extrême Sud

Nombre de dépistages réalisés en PMI pour les troubles Dys et pour les TSA

Nombre de médecins installés dans les zones de tension

Création d'un centre de soins pour les étudiants

Nombre de formations mises en place à l'attention des personnels de crèche

- **Lisibilité des dispositifs :**

Indicateurs :

Taux de notoriété auprès des jeunes et/ou de leurs parents des dispositifs santé portés par la Collectivité de Corse.

Fiche Action 4.3.4 Prévenir et lutter contre la précarité

Enjeux : De plus en plus de jeunes, vivent dans des conditions de précarité importantes, soit par ce qu'ils vivent seuls – les étudiants par exemple- soit parce qu'ils vivent dans un foyer touché par la précarité. Ces situations font peser un risque fort sur ces jeunes individus, au plan sanitaire, mais aussi, social et culturel, les laissant parfois à la marge de la société et de la vie normale. Dans ce contexte, la CdC et ses partenaires ont à cœur de protéger les jeunes les plus fragiles et leur permettre d'accéder à des conditions de vie acceptables.

Actions :



Prévenir la précarité dans le cadre d'une prévention spécialisée ;



Accompagner les jeunes en difficulté financièrement par le biais des aides mensuelles temporaires et du fonds d'aide aux jeunes en difficulté (le fonds d'aide prévoit des aides alimentaires d'urgence) ;



Accompagner la précarité étudiante, dans le cadre d'aides spécifiques, prévues par le schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante (Mesure 16 : Aides aux étudiants en situation de précarité ou en grande difficulté) ;



Prendre en charge les jeunes en difficulté par le biais des conventions conclues avec les foyers de jeunes travailleurs ;



Accompagner les jeunes dans les situations d'urgence les plus critiques par le biais du FAJD :

- i. Acquitter les factures fluides des plus démunis dans des situations d'urgence ;
- ii. Distribution de chèques d'accompagnement personnalisés ;
- iii. Aide d'accompagnement de projet (sur quelques mois en vue de l'insertion) ;
- iv. Aide de projet spécialisé (financement d'un permis si nécessaire pour exercer un emploi, financement d'un projet spécifique) ;
- v. Aide d'urgence aux étudiants en difficulté repérés par les AS.



Faire que la couverture territoriale en matière de premier accueil social inconditionnel de proximité atteigne 100% d'ici 2021 ;



Lutter contre l'habitat indigne par :

- i. Le repérage des habitats indignes par les Assistantes Sociales dans le cadre des PDLHI ;
- ii. Une amélioration de l'aide à la rénovation et la réhabilitation des habitats jugés indignes en complémentarité avec l'AUE afin de prendre en compte le restant à charge pour les plus défavorisés ;



Faciliter l'accès au permis B des personnes dont les jeunes les plus précaires, à l'instar des bénéficiaires du RSA ;



Améliorer l'accueil des jeunes sur tout le territoire et leur accès aux services publics, à travers le réseau d'acteurs jeunesse, et les engagements pris dans la charte ;



Offrir une protection aux mères isolées ou victimes de violences, y compris les jeunes en ouvrant un foyer maternel et infantile en Corse du Sud à horizon 5/10 ans.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge des affaires sociales et sanitaires.

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, patrimoine, sport et jeunesse ;
- DGA en charge de l'aménagement et du développement du territoire ;
- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse ;

Partenaires externes associés :

- AUE ;
- Maison France Services ;
- Réseau d'acteurs jeunesse ;
- CAF ;
- Université de Corse.

Critères d'évaluation :

- **Lutte contre la précarité :**

Indicateurs :

Nombre de jeunes en difficulté ayant fait l'objet d'un accompagnement ;

Nombre d'aides d'urgence activées ;

Nombre d'actions de lutte contre la précarité organisées ;

Evolution (à la baisse) des habitats indignes ;

Nombre de permis B obtenus par des jeunes précaires ;
Conventions conclues avec les foyers de jeunes travailleurs.

4.4 Faciliter l'accès au logement sous toutes ses formes

Fiche Action 4.4.1. Adapter le parc de logements au besoin des jeunes

Enjeux : Répondre au besoin fondamental des jeunes de se loger pour accéder à la formation, à l'emploi, et plus globalement, pour encourager l'installation des jeunes

Actions :

-  Mettre en place une démarche de concertation et de co-rédaction d'un document cadre d'orientation autour de la problématique du logement et de l'habitat, en coordination avec les partenaires historiques (vers l'élaboration d'un schéma territorial ?) : dans ce cadre, une réflexion sera initiée autour de la création d'une émanation à l'échelle de la Corse de l'Association Nationale pour l'Habitat des Jeunes (compétent en matière de garantie de loyers, prêt à taux zéro...) ;
-  Co-financer la création de structures d'accueil (foyer, auberge de jeunesse, ...), pour jeunes travailleurs dans les microrégions où les tensions en matière de logement sont les plus vives (bassins touristiques notamment). A l'heure actuelle, on dénombre une structure d'accueil à Ajaccio, et une autre en projet à Furiani ; Ces projets de création de structures d'accueil seront d'initiative privée ou publique, avec la qualité de bailleur ; Des appels à projet pourraient être lancés dans ce cadre ;
-  Etudier la possibilité de co-financer un projet d'expérimentation de type création d'une résidence écologique à Corte, sur la base des Tiny-House (5 à 6 logements), par le biais du fond montagne ;
-  Soutenir financièrement les projets de création de logements étudiants à Corte, en partenariat avec le CROUS : le schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante soutient la création d'une résidence universitaire à Corte ; d'autres dispositifs pourraient être identifiés par le biais du fond montagne ;
-  Soutenir financièrement la création de logements étudiants pour les communes situées à proximité de Corte (distance trajet : 30 minutes), des projets d'initiative publique menés en partenariat avec le CROUS ;

- 💡 Mettre en place une réflexion visant à soutenir les projets de création de structures d'accueil pour les jeunes en formation (à l'instar des foyers jeunes travailleurs), en dehors de l'aire Cortenaise. Plus précisément, dans le cadre d'une directive nationale, deux projets de résidence étudiante (post-bac) pourraient être proposés dans les deux grands bassins ;
- 💡 Mettre en place une réflexion autour de l'habitat inclusif reposant sur un système de cohabitation entre générations (une population âgée vulnérable et une population jeune) ; la Collectivité de Corse pourrait co-financer des projets de ce type après appel à projet ;
- 💡 Créer une plateforme d'échange de logements entre jeunes pour faciliter les rapprochements vers les lieux de travail et de formation.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse.

Partenaires externes associés :

- Office Public de l'Habitat ;
- Eventuellement des bailleurs privés ;
- Action Logement ;
- ADIL ;
- DDTM ;
- DREAL ;
- Banque des Territoires ;
- Fédération des Offices d'Habitat ;
- CADEC ;
- ADEME ;
- AUE ;
- CROUS.

Critères d'évaluation :

- **Engagement de la Collectivité :**

Indicateurs :

Elaboration d'un document cadre d'orientation en matière de logement et d'habitat

Nombre d'appels à projet engagés

- **Développement de l'offre de logements à destination des jeunes :**

Indicateurs :

Nombre de structures d'accueil dédiées aux jeunes

Nombre de logements étudiants en Corse et par bassin de vie

Fiche Action 4.4.2. Mettre en place et communiquer sur les dispositifs incitatifs

Enjeux : Accompagner le projet d'installation des jeunes

Actions :



Participer à la mise en place de quotas en matière de logement social pour les jeunes (quotas de 20% du parc locatif par exemple) dans le rural notamment ;



Soutenir financièrement l'accès à la propriété dans le cadre du dispositif primo-accédant (Cf. Règlement des aides), ou dans le cadre de partenariats avec des communes et/ou des intercommunalités qui soutiennent des projets de promotion immobilière (exemple : lotissements communaux) dans lesquels des quotas jeunes ont été instaurés ;



Informier sur les aides en matière d'accès au logement en s'appuyant sur un réseau de partenaires élargi : aide primo-accédant, aide à la rénovation...via un réseau d'information jeunesse réparti sur le territoire. A terme, une plateforme d'aide à la recherche d'un logement pourrait être envisagée.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse

Partenaires externes associés :

- ADIL ;
- DREAL ;
- CROUS ;
- Bailleurs sociaux ;
- EDF ;
- ADEME ;
- AUE ;
- ANAH ;
- Action Logement ;
- CADEC ;
- Banque des territoires ;
- Communes et intercommunalités.

Critères d'évaluation :

- **Engagement de la Collectivité et impact :**

- Indicateurs :

- Evolution de la part des jeunes dans le parc de logement social

- Enveloppe financière consacrée aux primo-accédants

- Montant du co-financement accordé à des projets de logements en faveur des jeunes

- Rapport d'étude sur les besoins en logement des jeunes a posteriori

- **Lisibilité des dispositifs :**

- Indicateurs :

- Création d'un site information jeunesse

- Nombre de vues sur le site information jeunesse

4.5 Développer les pratiques culturelles et sportives

Fiche Action 4.5.1. Renforcer et valoriser l'offre culturelle et sportive en Corse

Enjeux : Susciter l'intérêt des jeunes pour l'art, la culture, et le sport qui participent à leur bien-être, leur épanouissement, leur enrichissement personnel, à la découverte de valeurs et de nouvelles connaissances ; ces activités contribuent à une meilleure intégration des jeunes dans la société.

Actions :



Parfaire la connaissance de la pratique des activités culturelles et sportives des jeunes en Corse - côté demande - et de leurs besoins, par tranche d'âge (et notamment pour la tranche d'âge adolescente 14-16 ans). Les résultats de cette enquête – qui pourrait être réalisée par l'observatoire Jeunesse - devront permettre d'enrichir la réflexion autour de l'élargissement de l'offre culturelle et sportive ; Cette enquête s'inscrira en complémentarité de l'étude des publics réalisée au sein des musées et sites culturels ;



Disposer d'un état des lieux des infrastructures sportives (nombre, localisation, discipline, état...) afin d'identifier les zones carencées / Soutenir la création d'infrastructures sportives dans le cadre notamment de la lutte contre l'obésité et l'alcoolisme, y compris dans les territoires ruraux ;



Cartographier l'offre en matière de politique Jeunesse mise en place par les communes et les EPCI (enquête menée par l'Observatoire Jeunesse) ;



Participer au renouvellement de l'offre et à son développement notamment en milieu rural, avec par exemple :

- ✓ La mise en place d'un pass-musées de Corse ;
- ✓ La numérisation des sites et des collections, avec la fabrication de répliques 3D ;
- ✓ La création de jeux vidéo mettant en scène la citadelle de Corse, ou d'autres sites culturels ;
- ✓ L'organisation de randonnées au sein de sites archéologiques ;
- ✓ L'organisation d'escape game ;
- ✓ La découverte des spectacles en immersion avec des casques de réalité augmentée ;
- ✓ La mise en place du Museu di i zitelli, et comme action de préfiguration, la mise en place d'une version mobile du Museu avec « U Tragulinu »,

muséobus, en milieu rural, en Balagne et dans le Sartonais en particulier ;

- ✓ La modernisation des parcours de visite ;
- ✓ La mise en place de musées participatifs ;
- ✓ L'accompagnement dans l'accessibilité des espaces ouverts ou fermés attenants aux collèges et lycées dont la collectivité est propriétaire (gymnase, complexe sportif, city stade...).



Poursuivre le soutien à une programmation culturelle et sportive ouverte et éclectique ;



Poursuivre et développer le soutien aux activités de promotion, médiation, vulgarisation de la culture et du sport dans les territoires peu pourvus, et favoriser leur visibilité :

- ✓ Développement des outils de démocratisation culturelle accessibles aux scolaires, permettant notamment la découverte des sites culturels et musées de Corse ;
- ✓ Développement des classes « jumelées » voire, de classes à « horaires aménagés » notamment pour les enfants de CM1-CM2 qui doit être envisagé, non seulement là où des initiatives existent (Bastia, Calvi) mais aussi dans les autres territoires (Castagniccia-Casinca ; Fiumorbu Castellu) ;
- ✓ Extension du dispositif CHAM/CHAD aux publics 16/18 ans ;
- ✓ Animation des Laboratorii et fabriche culturali, priorisation du soutien à « l'émergence » dans ces structures ;
- ✓ Soutien aux résidences d'artisans dans le cadre d'une convention avec le FABLAB de l'Université de Corse ;
- ✓ Mutualisation des expositions itinérantes et la mise en place d'actions hors les murs ;
- ✓ Soutien des structures de formation à une pratique artistique ;
- ✓ Développement des actions transversales et coordonnées du réseau des médiathèques territoriales ;
- ✓ Développement des formules itinérantes existantes type Bibliobus ;
- ✓ La mise en place du dispositif éducatif PREAC Patrimoine (Pôle de Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle) : conventions avec les établissements du second degré, lycées Giocante de Casabianca et de Sartène dans un premier temps ;
- ✓ Développement du dispositif d'animation sportive à la séance et au séjour de la Collectivité ;

- ✓ Soutien aux actions de médiation portées par les associations / clubs sportifs ;



Créer une brigade « jeunes bénévoles » susceptible de se rendre disponible pour accompagner et/ou animer des actions de promotion ou de développement dans le rural (exemple : besoin d'un renfort logistique pour sécuriser l'organisation d'un trail ; animation ou coanimation en présence ou pas d'un ou de plusieurs ambassadeurs du sport...)



Poursuivre le développement et la valorisation des formations aux métiers du sport pour enrichir le tissu de professionnels, récemment amorcés par la création du centre de formation des apprentis des métiers du sport ;



Lancer l'appel à projet montagne « Educ'Altitude/Educ'Altitudes » ;



Valoriser les jeunes en situation de handicap à travers le Sport (Handisport).

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse ;
- DGA en charge de la stratégie de l'innovation et de la transformation (direction de la transformation numérique) ;
- DGA en charge des affaires sociales et sanitaires.

Partenaires externes associés :

- Associations culturelles et sportives ;
- Université de Corse ;
- EPCI / Communes ;
- EPLE.

Critères d'évaluation :

- **Lisibilité par les jeunes de l'offre culturelle et sportive :**

Indicateurs :

Taux de réponse à un questionnaire annuel dédié administré par l'observatoire auprès des jeunes

Taux de fréquentation des structures culturelles par les jeunes (à créer)

- **Engagement de la collectivité :**

Indicateurs :

Enveloppe annuelle consacrée à la culture

Enveloppe annuelle consacrée au sport

Fiche Action 4.5.2. Favoriser l'accès à la culture, au sport et au patrimoine

Enjeux : Lever les freins – financier, socio-culturel, ... - pour faciliter la pratique, à tout âge.

Actions :



Limiter le frein financier par une meilleure prise en charge des collectivités au travers des dispositifs existant ou à créer :

- ✓ Mise en place d'une tarification homogène avec la vente de pass pour faciliter la découverte de l'ensemble des musées et sites de la Collectivité de Corse ;
- ✓ Développer la communication autour de la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire pour les entrées aux musées et sites archéologiques, propriété de la CdC (gratuité pour les moins de 25 ans ayant leur lieu de résidence en Corse) ;
- ✓ Aide aux actions artistiques et culturelles en direction des jeunes / Pass Cultura ;
- ✓ Extension du « Pass cultura » pour les enfants du premier degré, en fonction de critères sociaux ;
- ✓ Sporti Pass ;
- ✓ Développer de manière plus incitative les bourses aux sportifs de haut niveau et aux jeunes talents ;
- ✓ Aide aux actions artistiques et culturelles en direction des jeunes ;
- ✓ Constitution d'un parc instrumental régional permettant de mettre à disposition des instruments de musique à des enfants issus de familles en situation de précarité sociale et culturelle ;



Redéfinir et harmoniser les périodes et les horaires d'ouverture des sites et musées de la Collectivité de Corse ;



Améliorer la visibilité et la lisibilité des dispositifs d'aide existant en matière de pratiques culturelles et sportives :

- ✓ En développant aux côtés des outils de communication classiques (réseaux sociaux, chaîne YouTube, site infurmazione ghjuventù...) des outils plus innovants ;
- ✓ En s'appuyant sur les prescripteurs (CAF dans le cadre de l'attribution de l'Allocation Rentrée Scolaire) et les professionnels de la culture et du sport (y compris associatifs). Des réunions de sensibilisation pourront être organisées à ces fins ;



Améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre culturelle et sportive territoriale : liste des offres émanant de la CdC, mais aussi liste des activités proposées par les clubs et associations, dans chaque bassin de vie ; cette offre devra clairement être identifiée au sein des circuits d'information jeunesse décrits précédemment ;



Proposer de nouvelles formes de médiation pour attirer les jeunes, dès le plus jeune âge, vers la culture et le patrimoine par le biais de :

- ✓ D'actions de médiation culturelle mises en œuvre par les médiathèques, le FRAC, la cinémathèque, le centre d'art polyphonique, les sites archéologiques, les musées de Corse... ;
- ✓ Publications, à l'instar de « Mon petit quotidien » à l'attention des écoles primaires pour préparer leur visite à Aleria ou encore le festival Aleria Antica ;
- ✓ La mise en réseau entre le Museu di u Territoriu di l'Alta Rocca et le site de Cucuruzzu-Capula ;
- ✓ La mise en place du Tragulinu, muséobus ;
- ✓ D'actions d'informations directement auprès des jeunes portées par la DGA adjointe à la Jeunesse ;
- ✓ De développement d'actions de médiation culturelle relayées ou menées en partenariat avec le réseau des acteurs de jeunesse.



Mieux valoriser la pratique artistique des jeunes :

- ✓ En facilitant l'organisation d'événements ou représentations ou expositions de jeunes ;
- ✓ En favorisant la création de chorales d'adolescents ;
- ✓ Par la création d'un orchestre régional d'adolescents ;
- ✓ Par le renforcement des tremplins du Rezo et de leur visibilité.



Sensibiliser et valoriser les atouts patrimoniaux de l'île comme terrain de loisirs (randonnée, sites archéologique, ...), par le biais notamment :

- ✓ Du dispositif Raid Oxy Jeunes ;
- ✓ Le dispositif « Demu una Manu » ;

- ✓ De financements dédiés aux sorties sport nature, à destination de scolaires en particulier, dans le cadre de mini-séjours ou non, au sein de zones en carence.



Lancer l'appel à projet montagne « Educ'Altitude/Educ'Altitudes ».

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse ;

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires ;
- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse.

Partenaires externes associés :

- Professionnels / Associations culturels et sportifs ;
- CAF.

Critères d'évaluation :

- **Utilisation par les jeunes des dispositifs proposés :**

Indicateur :

Taux d'utilisation du Pass cultura / Sporti'pass

- **Engagement du réseau des acteurs de jeunesse :**

Indicateur :

Nombre d'actions de médiations/sensibilisation mises en œuvre / an

- **Engagement de la collectivité :**

Indicateurs :

Enveloppe annuelle consacrée à la culture

Enveloppe annuelle consacrée au sport

5. Objectif 5 : Favoriser l'engagement citoyen et encourager chaque jeune à assumer ses responsabilités comme citoyen de l'île

Parce qu'il participe au développement et à la transformation de notre société, une nouvelle dynamique doit être enclenchée en matière d'engagement citoyen chez les jeunes, qui constituent l'acteur pivot incontournable du système. L'engagement citoyen, est un outil au service de l'intérêt général, source d'insertion professionnelle et d'attractivité, il renforce l'inclusion sociale d'un territoire et permet également de répondre au besoin d'appartenance à la citoyenneté mondiale (impliquer les jeunes dans la mobilité internationale, des projets de coopération et réseaux internationaux). L'engagement citoyen peut également participer à la mise en place d'un développement plus durable.

5.1 Renforcer les actions en matière de sensibilisation à l'environnement

Enjeux : Le pilier environnemental est bien entendu un axe fondamental du développement durable. En Corse, la problématique environnementale revêt une importance toute particulière, notamment du point de vue du traitement des déchets, et ce alors même que ces volumes s'accroissent considérablement durant la période estivale. Des actions « push » en matière de sensibilisation à l'environnement sont à renforcer et développer.

Actions :



Soutenir et renforcer les actions de sensibilisation à l'environnement déjà réalisées par la Collectivité de Corse, son office l'OEC et ses partenaires impliqués sur le territoire (PNRC, CPIE, ...).

- ✓ Ces journées d'éducation à l'environnement pourraient être organisées une fois par mois et par microrégion avec les animateurs (opérateurs) de la Collectivité de Corse ainsi que ses agents sécuritaires (équipes de garde du littoral) et les agents d'institutions (PNRC...) réalisant déjà ce type de journées sur les territoires. Depuis plus de 30 ans, le syndicat mixte du PNRC a développé sa politique en matière d'éducation à l'environnement selon 2 axes essentiels : l'animation en milieu scolaire et l'information grand public. L'équipe d'animateurs propose un programme d'actions éducatives qui s'adresse à tous les établissements scolaires, de la maternelle au lycée (et lycées agricoles). Les structures d'accueil (Casa di a Natura à Vizzavona, Casa marina à Galeria, Casa di u Mele à Murzo et le village des tortues à

Moltifau) viennent compléter ce dispositif afin de sensibiliser largement les publics jeunes ;

- ✓ Seront également intégrées, les actions d'éducation à l'environnement prévues par la CdC, et ses partenaires, concernant les sorties scolaires et sorties grand public, calées avec les grandes manifestations nationales voire Européennes (exemple des journées du patrimoine) ;



Organiser des journées dédiées à la collecte de déchets en Corse, de manière périodique (une fois par mois par exemple). Dans ce cadre, des récompenses pourraient être attribuées : bons d'achat, places de cinéma, sorties ornithologiques... les étudiants de Corte pourraient être concernés au premier chef. Plus largement, l'ensemble de la population est invité, chaque jour, en se rendant à son travail, à son domicile ou à l'école, à ramasser les déchets et les jeter dans les poubelles prévues à cet effet. Des actions de sensibilisation dans ce sens devraient être initiées. Parmi les journées retenues, la date du 5 juin qui coïncide avec la journée mondiale pour l'environnement a été identifiée comme date pertinente ;



Entamer une réflexion autour de la mise en place d'un système de consigne du verre, en PET, canette ou nouveaux produits biosourcés, en partenariat avec les Eaux d'Orezza, ou toutes autres entreprises locales désireuses de s'impliquer dans le cadre d'un concours inter-écoles ;



Soutenir et renforcer les initiatives scolaires et pédagogiques menées auprès des écoles primaires et collèges et les étendre aux lycées :

- ✓ Actions de sensibilisation réalisées au sein de structures d'accueil dédiées ;
- ✓ Création de vidéo / film ludiques à diffuser tout au long de l'année ;
- ✓ Actions de sensibilisation directement au sein des EPLE, via des conventions avec le rectorat (malle pédagogique, heure d'enseignement hebdomadaire dédiée...) ;
- ✓ Création et mise en place d'affichages en cantine pour informer sur les zones de tri.



Définir de nouveaux modes d'éducation à l'environnement capables de capter un public de collégiens / lycéens / étudiants :

- ✓ Actions de sensibilisation / formation auprès des enseignants ;
- ✓ Chantiers de jeunes bénévoles ;
- ✓ Démarche de labellisation DD des établissements ;
- ✓ Evènement / fête de la science ;
- ✓ Nouveau mode de vulgarisation auprès des jeunes...



Susciter des vocations, dès le collège, pour les métiers de l'environnement (exemple : les métiers de la gestion des zones sensibles), dans le cadre notamment des journées « Observation Métiers », Job Forum, journée dédiée à l'orientation... ;



Organiser un voyage d'études pour faire voir et sensibiliser sur les dégâts causés à l'environnement (« voir de nos propres yeux »), puis faire savoir dans le cadre de conférences, de réunions de sensibilisation, de films, en collèges, lycées...

- ✓ Ces voyages d'études pourraient être associés aux Trophées scolaires du Développement Durable « I trufei scularii di u sviluppu à longu andà -> » (un concours financé par la direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche, pour lequel la direction des milieux naturels est partenaire), et qui pourraient être élargis aux lycéens en y intégrant la possibilité d'organiser des voyages d'études vers des régions confrontées à des impacts environnementaux forts ; ces voyages pourraient être également organisés dans le cadre de projets de coopération européens, tel que ceux portés par le PNRC, ou d'autres institutionnels partenaires de programmes européens ;
- ✓ Une alternative au voyage d'études pourrait être trouvée en s'appuyant sur l'Observatoire des paysages OEC – DREAL (pour montrer les dégâts causés par le dérèglement climatique...)
- ✓ De même, des visites dans les centres d'enfouissement pourraient être organisées.



Organiser des voyages d'études et des projets avec des jeunes - entre jeunes issus de plusieurs territoires, des îliens notamment et méditerranéens, qui font face à des problématiques communes (déchets, pollutions, érosions) - à l'international en vue d'échanges de bonnes pratiques et de partage d'expériences ;



Evaluer les retombées des initiatives de type voyages d'études, de manière qualitative, pour mesurer les effets positifs du travail de sensibilisation (enquêtes, fiches d'évaluation, etc.).

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires ;

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse ;
- DGA en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales ;

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse.

Partenaires externes associés :

- Office de l'Environnement de la Corse ;
- Parc Naturel Régional de la Corse ;
- Education Nationale ;
- EPLE ;
- Université de Corse ;
- Communes / Intercommunalités ;
- CPIE de Corse ;
- CEN Corse ;
- Associations d'éducation à l'environnement ;
- France Volontaires (chantiers de jeunesse) ;
- Erasmus+ éducation ;
- Erasmus jeunesse.

Critères d'évaluation :

- **Engagement de la Collectivité et de ses partenaires en matière de sensibilisation à l'environnement :**

Indicateur :

Nombre d'actions de sensibilisation auprès des scolaires organisées ;

Nombre de scolaires concernés par les actions de sensibilisation (répartition par catégorie d'âge nécessaire) ;

Nombre de journées / actions de collecte des déchets organisées ;

Nombre de voyages d'études concernés ;

Nombre de rendu concernant les voyages d'études : films, fiches d'évaluation... ;

Nombre de conférences / séminaires organisés.

5.2 Renforcer l'engagement des jeunes

Enjeux : Sensibiliser les jeunes aux bienfaits de l'engagement citoyen pour susciter des comportements responsables au service de la société, et du rural

Actions :



Sensibiliser les jeunes aux impacts des expériences de volontariat international et de service civique par la mise en place d'actions ciblées en partenariat avec France Volontaire et Erasmus + ;



Sensibiliser les structures corses qui accompagnent la jeunesse, à l'intérêt de recevoir des jeunes volontaires internationaux (MILO, CRESS, coopérative initiative jeunes, Pôle-Emploi) avec l'obtention d'un cofinancement de la collectivité de Corse ;



Accompagner et promouvoir les dispositifs d'accompagnement :

- ✓ Le programme Erasmus+ volet jeunesse et sport, porté par le CSJC pour des échanges de jeunes ;
- ✓ Le dispositif porté par la DGA des affaires financières, européennes et des relations internationales en partenariat avec France Volontaire (convention en cours) ;
- ✓ Le dispositif « Demu una Manu » dont l'objectif vise à soutenir un chantier de jeunes bénévoles pour favoriser l'esprit d'initiative et l'engagement social des jeunes ;
- ✓ Le dispositif de soutien au milieu associatif œuvrant pour la jeunesse, des associations porteuses de projets d'activités socio-éducatives ;
- ✓ Le dispositif « ghjuvani in Mossa » pour soutenir par le biais d'une bourse initiative jeunesse, un projet individuel ou collectif de jeunes à finalité citoyenne, culturelle, sportive ou économique ;
- ✓ Le dispositif « Joli mois de l'Europe » dont l'objectif est de favoriser la citoyenneté européenne ;
- ✓ Le dispositif « prima strada » ;
- ✓ Le dispositif de prévention « Tutti tinti d'umanità » pour lutter contre les comportements xénophobes, racistes et antisémites.

 Encourager les initiatives en faveur de l'engagement citoyen en zone rurale pour favoriser la réappropriation et l'appartenance au territoire (actions de soutien aux personnes les plus vulnérables en milieu rural, actions destinées à favoriser la mobilité...);

 S'appuyer sur les étudiants en Corse comme des vecteurs d'information et de communication à l'égard des projets et dispositifs mis en place par la Collectivité de Corse.

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse ;

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales (Direction des affaires Européennes et Méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés) ;
- DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires.

Partenaires externes associés :

- France Volontaire ;
- Erasmus + ;
- Pôle Emploi ;
- MILO ;
- Université de Corse ;
- OFQJ ;
- CRESS ;
- Coopérative initiative Jeunes ;
- DRAAF ;
- Etablissements d'enseignement Agricole.

Critères d'évaluation :

- **Intensité des actions de la Collectivité en faveur de l'engagement citoyen:**

Indicateur :

Nombre d'actions de sensibilisation réalisées

Nombre de dispositifs proposés en faveur de l'engagement citoyen y compris à l'international

Montant de l'enveloppe financière consacré à l'engagement citoyen, y compris à l'international

- **Impact des dispositifs :**

Indicateur :

Nombre d'initiatives citoyennes engagées en milieu rural ;

Nombre de jeunes concernés par l'engagement citoyen ;

Enquête auprès des jeunes concernant l'impact perçu – taux de satisfaction
- quant à leur engagement citoyen.

5.3 Renforcer l'intégration de la langue, de la culture et de l'histoire de la Corse

Enjeux : Positionner les jeunes comme des vecteurs de transmission du patrimoine et de la langue Corse, les accompagner dans leur pratique de la langue, leur donner confiance et éviter la peur du jugement des autres.

Actions :



Multiplier les initiatives en faveur de l'apprentissage et de la préservation du patrimoine par la mise en place de dispositifs inter-générationnels (entre jeunes et anciens) ;



Multiplier les initiatives en faveur de l'apprentissage et de la préservation du patrimoine par la mise en place de dispositifs infra-générationnels sur un modèle de parrainage linguistique (entre jeunes) ;



Développer des parcours de découverte en langue corse, de la culture et de l'histoire de Corse dans les musées de l'île exclusivement réservés aux jeunes (audioguides en langue corse).

Coordonnateur (s) :

- DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue Corse ;

Autres DGA partenaires :

- DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse ;

Partenaires externes associés :

- Associations de promotion de la langue et de la culture corses ;
- Collectivités locales signataires de la charte ;
- Musées de la Corse.

Critères d'évaluation :

- **Renforcement des initiatives citoyennes en faveur de la langue et de la culture Corses :**

Indicateur :

Nombre d'actions en faveur de l'apprentissage de la langue et de la culture Corses

- **Impact de ces initiatives citoyennes :**

Indicateur :

Mesure de la pratique de la langue Corse, via la réalisation d'une enquête sociolinguistique

Evolution des comportements en matière d'utilisation de la langue Corse

Les annexes

Annexe 1. Le tableau récapitulatif des idées émises par les jeunes

Annexe 2. Les fiches actions du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles en Corse (CPRDFOP) 2017-2022

Annexe 1. Le tableau récapitulatif des idées émises par les jeunes

• Idées des jeunes lors des Assises

Thématiques	Problématiques	Pistes d'actions proposées par les jeunes	Fiches Actions Pattu
La Mobilité	Comment assurer la desserte du rural ?	Activer des financements ainsi que des aides régionales et européennes pour des transports écologiques	4.2.2
		Développer les réseaux ferroviaires : davantage de trains, reconstruction des anciennes lignes (Plaine Orientale, Porto-Vecchio), des liaisons plus rapides entre Bastia et Ajaccio	4.2.1
		Créer des applications et sites internet locaux en faveur de l'organisation du covoiturage : une application dans chaque microrégion et dans chaque village.	4.2.2
		Transmettre plus d'informations sur les aides au permis	4.2.2
		Décentraliser des services publics en milieu rural : Par exemple des médecins itinérants pour éviter aux personnes d'être obligées de se déplacer dans les villes	4.2.2 4.3.1
La Santé	Comment faciliter l'accès aux soins dans le rural ?	Créer des maisons de santé territoriales pluridisciplinaires	4.3.1
		Mettre en place la télémédecine,	4.3.1
		Mettre en circulation des bus santé itinérants.	4.3.1
Le Logement	Comment favoriser l'accès des jeunes à la location et/ou la propriété ?	Multiplier les Foyers Jeunes Travailleurs sur toute la Corse pour qu'aucun territoire ne soit oublié ; ne pas se concentrer uniquement sur les agglomérations d'Ajaccio et de Bastia ;	4.4.1
		Créer une résidence écologique à Corte sur la base des Tiny-House (concept venant des Etats Unis) avec un financement participatif étudiants/touristes.	4.4.1
		Quotas de résidences secondaires dans chaque commune (<i>essayer d'imposer un quota de 50%</i>),	4.4.2
		Quotas de logements destinés à de la location à l'année dans les communes	
		Pour toute nouvelle construction, imposer aux promoteurs un quota réservé aux bénéficiaires de la prime « primo-accédant » de la CDC. Plus le projet aura de lots, plus le quota sera important (<i>exemple projet à 250 lots quota de 50%, projet à 40 lots quota de 25%</i>)	4.4.2

Thématiques	Problématiques	Pistes d'actions proposées par les jeunes	Fiches actions Pattu
L'emploi	Comment mieux informer les jeunes sur les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi et à l'alternance dans les cadres éducatifs et professionnels ?	Mettre en place un accompagnement individualisé ou un référent tout au long du parcours du jeune (scolaire et hors scolaire) à partir du collège jusqu'à l'insertion professionnelle (aider les personnes en situation d'échec, tendre vers une orientation plus fine qui valoriserait davantage les qualités et les envies)	3.1.1.
		Favoriser la rencontre entre employeurs et étudiants, avec davantage de stages en entreprise et plus d'implication dans des projets d'entreprises	3.1.3.
		Créer un outil évolutif d'information sur l'emploi, les métiers, les formations tout au long de la vie, sur tout le territoire et pour tous les publics. L'outil se déclinerait également sur les réseaux sociaux et donnerait une information sur les aides financières liées à la formation. Ce site « corsica orientazione » déjà en cours de réalisation est complété par les jeunes qui proposent « La mise en relation avec des ambassadeurs », des Ambassadeurs de l'apprentissage, de formations : anciens étudiants qui présentent leurs parcours, leurs formations (témoignages, contact), rencontres et information entre jeunes.	3.1.1. 3.1.2 2.2.3
L'Education	Comment mieux intégrer la langue Corse, la culture et l'histoire de Corse aux programmes scolaires ?	Donner envie aux jeunes d'apprendre le Corse, en utilisant des outils ou supports numériques auxquels ils sont habitués (Youtube, Instagram, etc.)	2.3.2
		Enseigner le corse à tous les élèves au moins jusqu'au collège	
		Faire que l'apprentissage du Corse se fasse via des dispositifs intergénérationnels (échanges en langue corse entre les jeunes et les anciens) et infra générationnels (échanges en langue corse entre les jeunes)	5.3
La Culture, le Sport et le Patrimoine	Comment faciliter l'accès à la culture, au sport et/ou au patrimoine ?	Enlever le frein financier pour favoriser l'accès au sport, à la culture et au patrimoine : prise en charge par les collectivités	4.5.2
		Créer un site d'informations pour les jeunes pour une meilleure diffusion de l'information : dans chaque domaine, liste des clubs et associations avec guide sur les aides proposées	4.5.2
		Créer de nouvelles infrastructures sportives, culturelles et patrimoniales ou rénover l'existant	4.5.1
		Améliorer la communication sur les dispositifs existants en diversifiant les supports (sites jeunesse, application, réseaux sociaux)	4.5.2
		Organiser des événements dans des sites patrimoniaux et culturels pour susciter l'intérêt	4.5.1
		Proposer de nouvelles formes de médiation pour attirer les jeunes vers la culture et le patrimoine	4.5.2

Thématiques	Problématiques	Pistes d'actions proposées par les jeunes	Fiches actions Pattu
L'Environnement	Comment sensibiliser les jeunes à l'impact environnemental ?	Sensibiliser les scolaires aux enjeux environnementaux : heures d'enseignement à l'environnement, sorties scolaires ludiques, films et vidéos ludiques, affiches dans les cantines...	5.1
		Sensibiliser les jeunes au ramassage de déchets. L'idée serait de ramasser les déchets et avoir une récompense en retour comme un ticket de cinéma ou un bon d'achat (par exemple en Allemagne, lorsqu'un usager ramasse une cannette par terre il gagne 20 centimes). La Corse pourrait être la première région à opérer un retour de la consigne du plastique et du verre. Organiser des journées dédiées à la collecte de déchets en Corse, deux fois par mois, pour préserver la motivation (ex : le 5 juin, journée de l'environnement).	5.1
		Organiser des voyages d'études pour visiter les endroits qui ont subi des dégâts. A la suite de ces voyages, les élèves pourraient organiser des conférences pour parler de ce qu'ils ont vu et également mettre à profit leurs connaissances en multimédias pour réaliser des vidéos un peu chocs qui pourraient passer dans les cinémas avant les films.	5.1

- **Autres idées des jeunes**

AUTRES PRIORITÉS MISES EN AVANT PAR LES JEUNES :

Idée	Fiches Actions Pattu
1. Handicap chez les jeunes et insertion professionnelle	3.4
2. Handicap chez les jeunes et accès à la culture	Non intégrée
3. S'appuyer sur les étudiants en communication pour relayer l'information sur les projets mis en œuvre par la CDC	5.2
4. Formation à l'utilisation des outils numériques via Espaces Publics Numériques et Missions Locales.	2.2.1
5. Dans le cadre de la culture et du patrimoine : étendre et faire abonder la médiation culturelle non pas seulement aux musées mais aussi aux grands sites patrimoniaux (Aleria, Cucuruzzu, Cauria...) qui appartiennent à la CdC	4.5.1 et 4.5.2.
6. Mobilité : Un tarif "jeunes" élargi aux demandeurs d'Emploi et aux jeunes salariés précaires, dans un 1er temps pour les trains, puis réfléchir à un tarif jeune englobant des modalités de transport multiples (train, bus, bateau, avion, ..)	4.2.3
7. La lutte contre l'obésité et l'alcoolisme (bien trop banalisé) chez les jeunes. La Corse étant en tête de liste des régions françaises liste pour ces deux problématiques. Le développement d'infrastructures sportives dans les territoires ruraux apparaît comme salvateur dans des pays comme l'Islande ou le Danemark.	4.5.1

BESOINS ÉMERGENTS POST-COVID :

Idée	Niveau intégration
1. Le Covid nous pousse également à réfléchir à de nouvelles aides financières pour les jeunes pour qu'ils puissent avoir un toit	4.4.1.
2. La nécessité d'améliorer la couverture numérique dans les zones rurales.	
3. L'aide à l'équipement numérique où à l'accès aux structures permettant l'usage des outils numériques et à la connexion internet.	2.2.2
4. Aides alimentaire d'urgence pour les jeunes, dont la création de "tickets restaurants pour les jeunes" afin qu'ils puissent être soulagés pour faire leurs courses	4.3.4
5. Durant la crise on a vu notre totale dépendance alimentaire, peut-on faire entrer la « Valorisation des filières agricoles chez les jeunes dans le cadre du plan d'action? »	2.2.4, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1

Annexe 2. Les fiches actions du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles en Corse (CPRDFOP) 2017-2022

Fiche action 4.1 : Améliorer l'adaptabilité de l'appareil de formation

Favoriser l'individualisation des parcours
<p><u>Fiche Action 1</u> Améliorer l'adaptabilité de l'appareil de formation</p>
<p><u>Contexte</u> Absence d'outils pédagogiques innovants permettant l'accès à une formation adaptée et correspondant à une logique de parcours individualisé Manque de lien entre l'appareil de formation et le monde économique (calendriers notamment) Initiatives pédagogiques isolées et non diffusées Absence d'un espace de collaboration avec l'ensemble des acteurs régionaux de la formation professionnelle pour faire de la veille et innover en matière d'ingénierie de formation Actions de formations relatives à la professionnalisation des formateurs peu développées et adaptées</p>
<p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre l'appareil de formation plus souple et plus dynamique pour répondre à la demande des publics • Proposer un plan de formation individualisé • Prendre en compte la problématique du handicap dans l'appareil de formation
<p><u>Nature de l'action à mettre en place</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la mise en place d'actions à entrées et sorties permanentes • Favoriser la formation par voie de FOAD (classes virtuelles...) • Proposer les cursus de formation modulaires et favoriser l'accès aux blocs de compétences • Permettre une individualisation des périodes en entreprise en fonction des besoins du bénéficiaire (durée, décalage de date) • Former les formateurs à la pluralité des méthodes pédagogiques (Alternance, FOAD, Elearning...) • Encourager les expérimentations • Prendre en compte la problématique du handicap • Accompagner la création de nouveaux contenus de formation en réponses à de nouvelles compétences métiers • S'assurer de la mise en œuvre des critères définis par le Décret Qualité • Réaliser un benchmark des pratiques d'adaptation des calendriers
<p><u>Critères d'évaluation</u> Nombre d'actions à entrées et sorties permanentes Nombre de formations réalisées à distance Nombre d'actions découpées en blocs de compétences Expérimentations mises en place</p>
<p><u>Partenaires/ Acteurs impliqués</u> CTC, Etat, AGEFIPH, OPCA, OPACIF, Appareil de formation</p>

Fiche action 4.3 : Lever les freins administratifs

Favoriser l'individualisation des parcours
<u>Fiche Action 3</u> Lever les freins administratifs
<u>Contexte</u> L'impératif d'inscription à Pole Emploi comme préalable à l'entrée en formation peut être considéré comme lourd pour certains publics, notamment les jeunes en demande d'insertion
<u>Objectifs</u> Adapter les démarches administratives pour faciliter l'accès des publics à la formation
<u>Nature de l'action à mettre en place</u> <ul style="list-style-type: none">• Expérimenter la mise en place d'espaces numériques dans les missions locales pour faciliter l'inscription à Pôle Emploi• Donner les moyens aux missions locales pour effectuer des permanences dans les centres de formation• Etudier la possibilité d'avoir un outil commun numérique de prescription en ligne : prescripteurs, centres, financeurs• Expérimenter une procédure d'achat reposant sur l'habilitation des centres à dispenser des formations en fonctions des besoins sur une période de 5 ans• Faciliter l'ouverture du compte CPF
<u>Critères d'évaluation</u> Bilan qualitatif
<u>Partenaires/ Acteurs impliqués</u> CTC, Etat, prescripteurs

Fiche action 4.4 : Lever les freins à la mobilité : hébergement/ transport

Favoriser l'individualisation des parcours
<u>Fiche Action 4</u> Lever les freins à la mobilité : Hébergement / Transport
<u>Contexte</u> La géographie de l'île-montagne, fortement rurale, marquée par le cloisonnement de certaines microrégions, génère en elle-même des contraintes multiples pour doter toute partie du territoire d'une offre de formation permettant d'accéder facilement à une qualification moyenne de niveau IV. Il est fait le constat latent du peu d'appétence à la mobilité pour se former ou compléter une formation sur un autre site, ce qui représente un frein notable à la qualification et constitue un facteur aggravant de sorties prématurées sans diplômes. Quand ils sont motivés, les publics de la formation professionnelle particulièrement les jeunes et les demandeurs d'emploi rencontrent souvent des difficultés liées à l'hébergement et aux transports. Par conséquent, la plus ou moins grande capacité à être mobile géographiquement pèse sur le choix d'orientation, de formation et d'emploi. Absence de coordination et de mutualisation des moyens de transport pour les apprenants
<u>Objectifs</u> <ul style="list-style-type: none">• Faciliter l'accès des publics à la formation
<u>Nature de l'action à mettre en place</u> Dispositifs en faveur du logement <ul style="list-style-type: none">• Répertorier et Mutualiser les hébergements existants comme les internats• Mettre en place des conventions avec les hôtels et les campings pour avoir au moins 1 lieu ressource par territoire (s'appuyer sur l'expertise des missions locales qui ont l'habitude de le mettre en œuvre)• Bourse au logement Dispositifs en faveur des transports <ul style="list-style-type: none">• Conventionner avec les transporteurs privés• Partenariat avec le Chemin de Fer Corse (pacte territorial pour la Jeunesse)• Dans le cadre de la nouvelle Collectivité Unique, faciliter l'accès à toutes les structures de formation par l'offre de transport collectif.• Favoriser le co-voiturage : expérimentation à mener avec l'office des transports• Elargir les aides à la mobilité (contrats de professionnalisation...)
<u>Critères d'évaluation</u> Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide à l'hébergement, au transport Liste des dispositifs d'aide facilitant le transport des publics (privé/publics /covoiturage)
<u>Partenaires/ Acteurs impliqués</u> CTC , Etat, Rectorat, Transporteurs

Fiche action 6.1 : Renforcer les organismes de formation / Acteurs socio-économiques

Favoriser le lien entre la formation et le monde économique
<p>Fiche Action 1 Renforcer les organismes de formation/Acteurs socio-économiques</p>
<p>Constat</p> <p>En dehors des manifestations départementales annuelles type Forums Métiers, Forum Alternance au cours desquelles des entreprises font connaître leurs métiers, proposent des offres d'emploi, le lien entre les OF et les acteurs socio-économique au profit de l'insertion des stagiaires de la formation professionnelle continue n'est pas généralisé.</p> <p>Les entreprises sollicitées pour des événements sont souvent les mêmes alors que notre tissu économique repose principalement sur des TPE-PME peu sollicitées par les stagiaires et/ou les formateurs.</p> <p>Il convient de rappeler que + de 70% des offres d'emploi à pourvoir appartiennent au « marché caché ». Malgré l'accompagnement par les prescripteurs, beaucoup reste encore à faire pour mieux faire connaître aux stagiaires de la formation professionnelle les entreprises et les postes à pourvoir en Corse.</p>
<p>Objectifs à atteindre</p> <p>Proposer régulièrement durant la formation des échanges avec le monde économique : présentation de l'entreprise, du métier, manifestations conviviales (type Boss Invitent les Jeunes) Organiser avant toute fin d'action de formation des job dating</p> <p>Améliorer la connaissance par les futurs stagiaires des emplois-postes de travail/ avantages/ contraintes Identifier les habiletés professionnelles et sécuriser l'accès à l'emploi Prendre davantage en compte les Bénéficiaires de l'obligation d'emploi</p>
<p>Nature de l'action à mettre en place</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation par les OF de Plateforme découverte des métiers, rencontres entreprises, • Organisation systématiquement durant ET avant la fin de toute action de formation de visites d'entreprises, «challenges-projets », job datings etc • Actions de tutorat/ parrainage à mettre en œuvre pour les stagiaires et chefs d'entreprise volontaires • Utilisation des périodes en milieu professionnel, des EMT, des ECCP (<i>voir avec PE nouvelle terminologie</i>) <ul style="list-style-type: none"> • Programme de professionnalisation des formateurs-chargés relation entreprises : module « connaissance de l'environnement économique en Corse » + dispositifs d'aide à l'emploi + boîte à outils Agefiph (<i>cf.également Priorité 2- objectif opérationnel améliorer la qualité de l'appareil de formation</i>)
<p>Critères d'évaluation</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <p>Actions menées en partenariat avec le monde économique : type, quantité, nombre de participants</p> <p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Nombre d'entreprises partenaires Nombre de tuteurs-entreprises Nombre de stagiaires accompagnés Typologies des stagiaires Nombre d'actions/ typologie des actions</p> <p>Résultats en terme qualitatifs (enquête de satisfaction des stagiaires/ des employeurs) Résultats en terme quantitatifs : évolution du taux d'insertion dans l'emploi à l'issue de la formation</p>
<p>Partenaires/ Acteurs impliqués</p> <p>CTC/ Etat, Organismes de formation, Branches professionnelles, Organisations patronales, Chambres consulaires, Associations, Prescripteurs : Missions locales, Cap Emploi, Pole Emploi</p>

Fiche action 6.2 : Développer l'expérimentation

Favoriser le lien entre la formation et le monde économique

Fiche Action 2

Développer l'expérimentation

Constat

Difficultés de mise en relation entre l'offre d'emploi et la demande :
Taux d'insertion faible dans certaines formations
Offres d'emploi non pourvues
Des expérimentations encore trop peu nombreuses pour répondre à des besoins immédiats des employeurs

Objectifs à atteindre

Faire remonter au sein d'une structure adhoc les besoins en compétences, les projets de recrutement, de mobilité, de transition, d'innovation pédagogique ...etc
Mobiliser les différents acteurs potentiels : les co-financiers (CTC-PE- Partenaires sociaux -OPCA-OPACIF), les prescripteurs pour le sourcing, les entreprises pour l'insertion
Rédiger les appels d'offre et sélectionner les intervenants
Suivre la réalisation
Evaluer l'impact de l'expérimentation

Nature de l'action à mettre en place

- Hors actions du PRF, être réactif par rapport à des besoins en compétences identifiés/ projets de recrutements, de mobilité, de transition
- Inscrire le droit à l'expérimentation : innovation pédagogique, recrutement ...
- Etre en capacité de développer des partenariats au niveau du sourcing, contenu de l'action, financement

Critères d'évaluation

Indicateurs de suivi

Expérimentations menées par typologie : entreprises, public cibles, partenaires, territoires

Indicateurs d'évaluation

Nombre de demandeurs d'emploi
Nombre d'entreprises
Enquête de satisfaction auprès des demandeurs d'emploi
Enquête de satisfaction auprès des entreprises
Enquête de satisfaction auprès des partenaires : prescripteurs, financeurs, intervenants
Taux d'insertion dans l'emploi
Qualité de l'insertion : type de poste, contrat,

Partenaires/ Acteurs impliqués

CTC, Pole Emploi, COPAREF, OPCA – OPACIF, Prescripteurs (Missions locales, Cap Emploi, Pole Emploi), Branches professionnelles, Consulaires, Organismes de formation, ADEC

Tableaux de synthèse

Les tableaux de synthèse permettent d’embrasser rapidement le niveau de réalisation de chaque activité listée dans les fiches actions.

À chaque pictogramme du Plan d’actions correspond une couleur suivant le tableau de correspondance ci-dessous.

Légende	
	Activité à créer
	Activité en cours de réalisation
	Activité existante

Objectif 1	Considérer chaque jeune comme un acteur de son propre destin comme celui de cette île et l'inviter à co-construire la politique jeunesse de la Collectivité de Corse	
Fiche action 1.1 <i>Dialogue avec les jeunes</i>	Réaliser des enquêtes et consultations à destination des jeunes ;	
	Organiser des débats avec les jeunes sur les territoires ;	
	Organiser une manifestation annuelle majeure ;	
	Impliquer les jeunes dans la conception et l'organisation d'ateliers, les former aux techniques d'animation et de concertation ;	
	Réaliser des ateliers collaboratifs et des groupes projets thématiques avec les jeunes pour s'assurer de l'adaptation et du suivi du plan d'action jeunesse ;	
	Associer et impliquer des représentants d'instances régionales de jeunes - de l'Assemblea et de Parolla di a ghjuventù - dans le COPIL du Pattu per a ghjuventù	
	Développer des actions de communication pour susciter l'intérêt et la participation des jeunes à la co-construction de la politique jeunesse ;	
	Fédérer les jeunes autour d'un slogan « m'impegnu per l'avvene è tù ? » ;	
	Utiliser des méthodes d'animation innovantes pour faciliter les échanges et les prises de parole des jeunes ;	
	Développer le dialogue et les échanges avec d'autres jeunes et décideurs nationaux et internationaux ;	
Restituer les travaux aux jeunes et acteurs après chaque évènement, en diversifiant les supports de communication.		
Fiche action 1.2 <i>Accès à l'information des jeunes</i>	Informer les jeunes sur des sujets relatifs à leur vie quotidienne ;	
	Accompagner les jeunes dans leurs démarches et leurs projets ;	
	Inscrire l'information jeunesse dans une démarche qualité, en l'inscrivant dans la Charte du réseau acteurs jeunesse ;	
	Organiser des animations au sein des structures accueillant des jeunes, ou au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) ;	
	Diffuser l'information via les réseaux sociaux et site internet ;	
	Diffuser des informations à un public le plus large à travers un site informationnel destiné aux jeunes et à leur famille ;	
	Développer des outils numériques pour favoriser l'accès à l'information ;	
Fiche action 1.3 <i>Observation et la connaissance dans le domaine de la jeunesse</i>	Réaliser un diagnostic jeunesse ;	
	Organiser des enquêtes et des rencontres sur les territoires ;	
	Diffuser l'information et partager une vision commune avec les acteurs ;	
	Coordonner et animer un réseau d'acteurs jeunesse ;	
	Contractualiser avec les EPCI, en les sollicitant sur leurs besoins (enquête en cours) ;	
	Développer une mission « Observatoire de la Jeunesse » en contribuant à améliorer la connaissance dans le domaine de la jeunesse ;	

Objectif 2	Construire un système éducatif performant et innovant, reposant sur l'égalité réelle des chances	
Fiche action 2.1 <i>Lutte contre le décrochage scolaire</i>	Parfaire la connaissance du décrochage scolaire en Corse, et notamment ses causes, ses conséquences, et ses facteurs	
	Définir les modalités et l'organisation dans la prise en charge des décrocheurs scolaires en Corse dans le cadre d'une convention triennale entre la CdC/ETAT (loi du 5 mars 2014) ;	
	Coordonner et animer les actions de lutte contre le décrochage ;	
	Déployer des outils au service de la lutte contre le décrochage scolaire	
Fiche action 2.2.1 <i>Réduction des disparités territoriales en matière d'accès à la formation en Corse</i>	Proposer des formations à l'utilisation des outils numériques via des Espaces Publics Numériques et Missions Locales ;	
	Déployer tant en « présentiel » qu'en « distanciel » une offre de formation	
	Favoriser la formation par voie de FOAD (classes virtuelles...), comme prévu par la fiche action 4.1 du CPRDFOP ;	
	Proposer des aides à la mobilité	
	Réfléchir à des nouvelles aides de mobilité répondant aux besoins des publics	
	Rendre accessible l'offre de formation au travers du site Corsica Orientazione	
Fiche action 2.2.2 <i>Accès à la formation par le biais du numérique</i>	Favoriser la formation par voie de FOAD (classes virtuelles...)	
	Promouvoir l'application PIX utilisée pour s'auto former ;	
	Promouvoir les webinaires à destination des jeunes (aide au cv, badge numérique, informations sur les aides, apprentissages) et des professionnels accueillant les jeunes ;	
	Information sur les structures qui accueillent et forment les jeunes, y compris les jeunes salariés ;	
	Orienter les jeunes sur les formations aux outils numériques qui sont en adéquation avec leur projet professionnel ;	
	Mettre en place une aide financière à l'équipement informatique pour les jeunes ;	
	Accentuer la prévention des dangers liés à l'utilisation des outils numériques ;	
	Promouvoir des ateliers numériques extra-scolaires vers les FAB LAB (initiation robotique, codage, création de contenu	
	Intégrer les actions de prévention dans les Espaces Publics Numériques et mieux communiquer pour attirer le public jeune.	
Fiche action 2.2.3 <i>Information sur les formations et les métiers</i>	Formaliser les périmètres d'action de chaque partenaire en matière de diffusion d'informations sur les formations et les métiers	
	Valoriser les formations - métiers manuels, mais aussi métiers en lien avec les Activités de Pleine Nature (APN)	
	Valoriser l'application Mobighjovani,	
Fiche action 2.2.4 <i>Mobilité pour la formation y compris hors de Corse</i>	Consolider le système d'aide à la mobilité pour les formations hors de l'île :	
	Mettre en place un vaste plan de communication	
	Soutenir les séjours et les voyages scolaires du 1 ^{er} degré ;	
	Lancer des appels à projet à destination des collégiens et des lycéens afin de favoriser les séjours éducatifs et linguistiques	
	Initier des programmes d'échanges internationaux entre jeunes ruraux iliens et méditerranéens	
Fiche action 2.3.1 <i>Adaptation de l'offre de formation</i>	Améliorer la connaissance / disposer d'une évaluation précise des besoins des EPLE ;	
	Favoriser la formation par voie de FOAD (classes virtuelles...), comme prévu par la fiche action 4.1 du CPRDFOP ;	
	Proposer les cursus de formation modulaires et favoriser l'accès aux blocs de compétences, comme prévu par la fiche action 4.1 du CPRDFOP ;	
	Accompagner la création de nouveaux contenus de formation en réponse à de nouvelles compétences métiers, comme prévu par la fiche action 4.1 du CPRDFOP.	

Fiche Action 2.3.2. Améliorer la diffusion de la langue Corse, la culture et l'histoire de Corse dans le système éducatif	Soutenir et/ou renforcer les outils de formation et d'apprentissage au profit de la langue et de la culture corses :	
	Susciter l'intérêt pour les jeunes d'apprendre et pratiquer le Corse au travers d'outils ludiques et didactiques, et plus globalement, valoriser le patrimoine culturel et historique de chaque microrégion :	
	Favoriser l'accès des scolaires aux ressources culturelles de l'île, par le biais de dotations dédiées	
	Développer les séjours éducatifs en immersion linguistique	

Objectif 3	Accompagner au mieux le passage de l'école à la vie active et assurer une continuité dans l'éducation et la formation	
Fiche action 3.1.1 Amélioration de l'orientation dès le plus jeune âge	Créer un outil dynamique d'information, territorial, sur les formations, les métiers, l'emploi, et les dispositifs d'aide en matière de formation : Corsica Orientazione ;	
	Mettre en place un vaste plan de communication dédié à cet outil pour le faire connaître auprès des différents publics cibles ;	
	Etudier la possibilité de mettre en place un accompagnement individualisé ou un référent tout au long du parcours du jeune.	
Fiche Action 3.1.2. l'alternance comme une voie privilégiée vers l'emploi	Mieux informer les jeunes sur les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi et à l'alternance dans les cadres éducatifs et professionnels ;	
	Sensibiliser aux opportunités liées à l'apprentissage, et à l'alternance :	
	Renforcer les dispositifs d'alternance sur le volet financier (fonds social apprentissage notamment).	
Fiche Action 3.1.3. Renforcement de la connexion monde éducatif et monde professionnel	Multiplier les passerelles entre monde éducatif et monde professionnel pour préparer les jeunes aux réalités du terrain :	
	Faire connaître la culture d'entreprise et l'innovation auprès des jeunes	
	Permettre une individualisation des périodes en entreprise en fonction des besoins du bénéficiaire (durée, décalage de date), comme prévu par la fiche action 4.1 du CPRDFOP ;	
	Encourager les expérimentations, comme prévu par la fiche action 4.1 du CPRDFOP ;	
	Hors actions du PRF, être réactif par rapport à des besoins en compétences identifiés	
Fiche Action 3.2.1. Sensibilisation et information des jeunes à la mobilité internationale	Construire sur l'ensemble du territoire, un réseau d'acteurs œuvrant pour la mobilité internationale dans le cadre d'une politique d'animation territoriale	
	Mener une politique de communication et d'information	
	Valoriser les parcours de formation (voyages d'études et stages, ...) :	
	Soutenir les projets de mobilité professionnelle et d'éducation informelle	
	Réaliser une étude d'impact sur le retour d'expérience lié au projet de mobilité, et communiquer sur les résultats de cette étude ;	
Fiche Action 3.2.2. Renforcements des dispositifs d'accompagnement	Développer un réseau d'animation territoriale et en assurer la communication (sur l'application Mobighjovani) avec un personnel dédié ;	
	Réaliser une enquête sur les besoins de mobilité en Europe et à l'international	
	Développer une ligne budgétaire dédiée à la mobilité internationale dans tous les schémas et conventions spécifiques à la Jeunesse	
	Augmenter la dotation globale horaire pour que les encadrants au sein des collèges, lycées, CFA, et lycées agricoles puissent bénéficier d'heures dédiées à la mobilité internationale ;	
	Renforcer les réseaux des corses à l'international pour guider les nouveaux arrivants dans leurs démarches d'installation, et, s'appuyer sur la diaspora Corse	
	Informier et communiquer sur les dispositifs mobilité, via l'application Mobighjovani et le site Infurmazione Ghjuventù en ciblant les jeunes ainsi que leur famille.	

Fiche Action 3.2.3. Soutien des mobilités de formation à l'international	Faciliter la mobilité internationale des jeunes en formation dans les deux établissements d'enseignement agricole de l'île- par la création de réseaux de jeunes ruraux iliens et méditerranéens ;	
	Organiser des groupes de travail pluridisciplinaires dans tous les organismes de formation ;	
	Elaborer des conventions partenariales (réseau d'entreprises, réseau de régions, réseau universitaire) formalisant la mise en œuvre de ces parcours et les valorisant ;	
	Informer et communiquer via l'application Mobighjovani et des actions sur le terrain, directement au contact des jeunes et de leur famille.	
Fiche Action 3.3.1. Soutien des projets de création y compris en milieu rural	Proposer des dispositifs d'aide incitative particulièrement en milieu rural	
	Sur le volet agricole :	
	Soutenir l'emploi des jeunes par le biais du dispositif Pattu Impiegù (mesures cibles pour les jeunes diplômés à haute qualification, et pour les jeunes sans emploi et sans qualification) ;	
	Accompagner les jeunes agriculteurs dans leur installation par le biais	
Fiche action 3.3.2 Valorisation des parcours professionnels	Recenser (et/ou cartographier) les initiatives entrepreneuriales portées par des jeunes en Corse ou ailleurs	
	Mettre en place des actions d'information /communication	
Fiche action 3.4 Insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap	Mise en place de tutorats spécifiques pour les jeunes handicapés ;	
	Mise en place de formations en alternance adaptées aux spécificités du Handicap ;	
	Valorisation des jeunes en situation de handicap au sein des entreprises ;	
	Organiser des réunions avec les partenaires – y compris associatifs – pour évaluer les besoins des jeunes en situation de handicap ;	
	Organisation d'un grand séminaire avec l'ensemble des partenaires sur des thématiques bien définies ;	
	Conventionner avec ces partenaires pour prendre en compte les mesures définies au sein de ces réunions ;	
	Organisation de campagnes de communication sur le Handicap dans le système éducatif (notamment sur les réseaux sociaux).	

Objectif 4	Créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien être dans tous les domaines	
Fiche Action 4.2.1. Consolidation et modernisation du réseau de transport	Opérer une veille constante sur les besoins et les attentes en matière de transport (horaires, rotation, ...) en Corse	
	Adapter l'offre de transports en conséquence.	
	Opérer une veille sur les besoins et les attentes en matière de transport hors de Corse (avion, bateau).	
	Renforcer la desserte routière dans le cadre du PPI 2017-2026 en cohérence avec le PADDUC pour améliorer la fluidité	
	Renforcer l'offre périurbaine dans les agglomérations d'Ajaccio et Bastia et augmenter la capacité des trains	
	Etudier à moyen terme la possibilité, d'étendre les lignes en ville à Ajaccio et Bastia sur un mode Train-Tram ;	
	Poursuivre la réflexion et la concertation en vue d'étendre la desserte ferroviaire en Plaine Orientale avec une première étape jusqu'à Vescovato, puis Folelli ;	
	Travailler dans le cadre du futur schéma routier à garantir une liaison correcte entre pôles secondaires et littoral	
	Veiller à la mise en œuvre du Plan Régional d'intermodalité et des Plans de Mobilité Rurale Locaux afin de développer les connexions intermodales	
	Participer à la création d'une offre alternative de transport, respectueuse de l'environnement	
	Améliorer les cheminements piétons/cycle entre la gare de Corte, les pôles universitaires et le centre-ville	
Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de transport et de mobilité		

Fiche action 4.2.2 Amélioration de la desserte du rural	Mobiliser différentes sources de financement pour développer l'infrastructure des voies douces	
	Développer les réseaux et les services ferroviaires	
	Proposer des services de mise en relation afin de valoriser le covoiturage	
	Etudier la possibilité d'ouvrir les lignes de transport scolaire à d'autres jeunes	
	Permettre le télétravail pour les personnes résidant dans le rural	
	Développer les services itinérants sur le modèle du « Tragulinu »	
	Intensifier l'information sur les aides au permis dans les zones rurales	
Fiche action 4.2.3 mobilité des jeunes	Accompagner financièrement la mobilité des jeunes en Corse et hors de Corse :	
	Développer et clarifier l'offre en matière de transport et d'aides à la mobilité, et communiquer	
	Développer le nombre de points de vente pour l'achat des titres de transport :	
	S'appuyer sur le réseau de la diaspora comme un outil d'accueil des jeunes dans le cadre de leur projet de mobilité.	
Fiche action 4.3,1 Accès aux soins sur tout le territoire y compris dans le rural	Encourager la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires dans les territoires ruraux notamment ;	
	Mettre en circulation des bus itinérants non stigmatisants ;	
	Encourager les projets en faveur du développement de la télémédecine ;	
	Soutenir les équipes de soins primaires (CPTS) dans les zones rurales notamment ;	
	Favoriser les consultations supplémentaires sur les territoires par la constitution d'un réseau d'antennes en leur sein	
	Améliorer l'accès à l'IVG sur tout le territoire ;	
	Doter les établissements scolaires du secondaire (collèges et lycées) en dispositifs médicaux pour distribution en présence d'une IDE scolaire	
Rendre accessible les protections périodiques pour toutes les jeunes femmes en ayant le besoin		
Fiche Action 4.3.2 La prévention comme priorité de l'action à destination des jeunes	Poursuivre la mise en œuvre d'outils dédiés à la protection de l'enfance	
	Poursuivre la mise en œuvre, toute l'année, et sur l'ensemble du territoire, d'une diffusion d'informations en appui à d'autres actions	
	Informier, orienter et accompagner les jeunes en matière de santé (conseil conjugal, accueil du public par des personnels qualifiés	
	Faire figurer le réseau régional Corse dans la Carto Santé Jeunes (SIG) ;	
	Proposer des consultations de sages-femmes à l'Université de Corse et permettre la réalisation d'IVG médicamenteuses	
	Renforcer les CPEF en Haute Corse par la création de centres à Corte et à l'Île Rousse	
	Renforcer les actions de prévention, soin, et dépistage grâce au CPEF (voir ci-avant), et aux forces vives disponibles sur le territoire (Ex. : MILO) ;	
	Développer les compétences psychosociales des agents de la CdC et de ses partenaires (réseau d'acteurs jeunesse)	
	Accompagner davantage les futurs parents / jeunes parents dans leur rôle parental par le financement de projets destinés à les soutenir dans leur fonction parentale ;	
	Proposer sur l'ensemble du territoire, des lieux non stigmatisés sur le modèle des maisons ouvertes	
	Développer / renforcer les actions de prévention spécialisées sur le terrain en faveur des jeunes les plus fragilisés	
	Améliorer la prise en charge des « invisibles » ;	
Mener des actions de sensibilisation au sein des EPLE en lien avec la cyber prévention et le cyber harcèlement.		

Fiche Action 4.3.3 Dispositifs de prise en charge des jeunes en matière de santé et leur lisibilité	Communiquer sur la prise en charge du second parent dans le cadre de l'accès aux soins hors de Corse pour les enfants insulaires ;	
	Poursuivre l'aide à l'installation et au maintien des médecins dans les zones de tensions signalées par les PRS ;	
	Garantir l'accès aux soins basiques pour les étudiants en accompagnant la mise en place d'un centre de soins dédié identifiable et accessible à cette population ;	
	Définir et faire appliquer une charte aux médecins destinée à offrir le tiers payant à tous les étudiants	
	Poursuivre les démarches de dépistage des troubles Dys et de la sphère autistique via les PMI ;	
	Former les personnels de crèche à l'accueil de jeunes enfants souffrant de handicap, et ce dès les premiers stades de l'accueil en collectivité ;	
	Poursuivre et renforcer le soutien aux Maisons des Adolescents afin de permettre leur déploiement sur le territoire	
Fiche Action 4.3.4 Prévention et lutte contre la précarité	Prévenir la précarité dans le cadre d'une prévention spécialisée ;	
	Accompagner les jeunes en difficulté financièrement par le biais des aides mensuelles temporaires et du fonds d'aide aux jeunes en difficulté	
	Accompagner la précarité étudiante, dans le cadre d'aides spécifiques, prévues par le schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante	
	Prendre en charge les jeunes en difficulté par le biais des conventions conclues avec les foyers de jeunes travailleurs ;	
	Accompagner les jeunes dans les situations d'urgence les plus critiques par le biais du FAJD	
	Faire que la couverture territoriale en matière de premier accueil social inconditionnel de proximité atteigne 100% d'ici 2021 ;	
	Lutter contre l'habitat indigne	
	Faciliter l'accès au permis B des personnes dont les jeunes les plus précaires, à l'instar des bénéficiaires du RSA ;	
	Améliorer l'accueil des jeunes sur tout le territoire et leur accès aux services publics, à travers le réseau d'acteurs jeunesse, et les engagements pris dans la charte ;	
	Offrir une protection aux mères isolées ou victimes de violences, y compris les jeunes en ouvrant un foyer maternel et infantile en Corse du Sud à horizon 5/10 ans.	
Fiche Action 4.4.1. Adaptation du parc de logements au besoin des jeunes	Mettre en place une démarche de concertation et de co-rédaction d'un document cadre d'orientation autour de la problématique du logement et de l'habitat	
	Co-financer la création de structures d'accueil pour jeunes travailleurs dans les microrégions où les tensions en matière de logement sont les plus vives	
	Etudier la possibilité de co-financer un projet d'expérimentation de type création d'une résidence écologique à Corte, sur la base des Tiny-House ;	
	Soutenir financièrement les projets de création de logements étudiants à Corte, en partenariat avec le CROUS	
	Soutenir financièrement la création de logements étudiants pour les communes situées à proximité de Corte	
	Mettre en place une réflexion visant à soutenir les projets de création de structures d'accueil pour les jeunes en formation	
	Mettre en place une réflexion autour de l'habitat inclusif reposant sur un système de cohabitation entre générations	
	Créer une plateforme d'échange de logements entre jeunes pour faciliter les rapprochements vers les lieux de travail et de formation.	
Fiche Action 4.4.2. dispositifs incitatifs	Participer à la mise en place de quotas en matière de logement social pour les jeunes (quotas de 20% du parc locatif par exemple) dans le rural notamment ;	
	Soutenir financièrement l'accès à la propriété dans le cadre du dispositif primo-accédant	
	Informier sur les aides en matière d'accès au logement en s'appuyant sur un réseau de partenaires élargi	

Objectif 5	Favoriser l'engagement citoyen et et encourager chaque jeune à assumer ses responsabilités comme citoyen de l'île	
Fiche action 5.1 Renforcement des actions en matière de sensibilisation à l'environnement	Soutenir et renforcer les actions de sensibilisation à l'environnement	
	Organiser des journées dédiées à la collecte de déchets en Corse, de manière périodique	
	Entamer une réflexion autour de la mise en place d'un système de consigne du verre	
	Soutenir et renforcer les initiatives scolaires et pédagogiques menées auprès des écoles primaires et collèges et les étendre aux lycées :	
	Définir de nouveaux modes d'éducation à l'environnement capables de capter un public de collégiens / lycéens / étudiants	
	Susciter des vocations, dès le collège, pour les métiers de l'environnement	
	Organiser un voyage d'études pour faire voir et sensibiliser sur les dégâts causés à l'environnement	
	Organiser des voyages d'études et des projets avec des jeunes	
	Evaluer les retombées des initiatives de type voyages d'études, de manière qualitative, pour mesurer les effets positifs du travail de sensibilisation (enquêtes, fiches d'évaluation, etc.).	
Fiche action 5.2 Renforcement de l'engagement des jeunes	Sensibiliser les jeunes aux impacts des expériences de volontariat international et de service civique par la mise en place d'actions ciblées	
	Sensibiliser les structures corses qui accompagnent la jeunesse, à l'intérêt de recevoir des jeunes volontaires internationaux	
	Accompagner et promouvoir les dispositifs d'accompagnement	
	Encourager les initiatives en faveur de l'engagement citoyen en zone rurale pour favoriser la réappropriation et l'appartenance au territoire	
	S'appuyer sur les étudiants en Corse comme des vecteurs d'information et de communication à l'égard des projets et dispositifs mis en place par la Collectivité de Corse.	
Fiche action 5.3 Renforcement de l'intégration de la langue, de la culture et de l'histoire de la Corse	Multiplier les initiatives en faveur de l'apprentissage et de la préservation du patrimoine par la mise en place de dispositifs inter-générationnels (entre jeunes et anciens) ;	
	Multiplier les initiatives en faveur de l'apprentissage et de la préservation du patrimoine	
	Développer des parcours de découverte en langue corse, de la culture et de l'histoire de corse dans les musées de l'île exclusivement réservés aux jeunes (audioguides en langue corse).	